This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FL 3IVO Y

FA 2252.6
TRANSFERRED TO
FINE ARTS LIBRARY

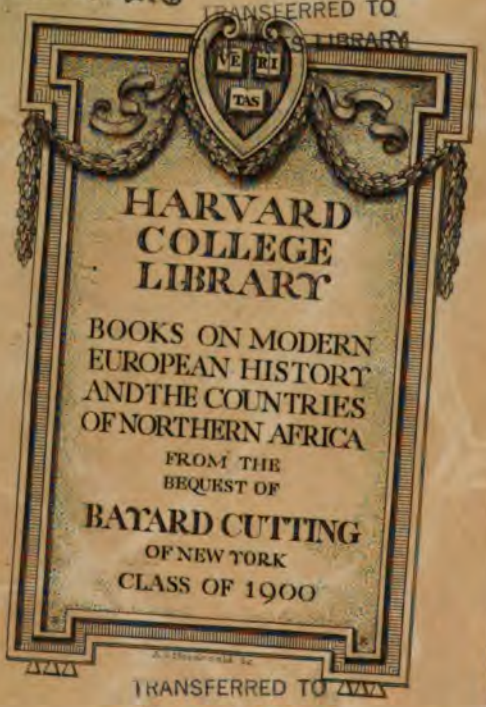

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

BOOKS ON MODERN
EUROPEAN HISTORY
AND THE COUNTRIES
OF NORTHERN AFRICA
FROM THE
BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900

TRANSFERRED TO
FINE ARTS LIBRARY

UN CHATEAU GASCON

AU MOYEN-AGE

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LE CHATEAU DE MADAILLAN

(LOT-ET-GARONNE)

SON HISTOIRE, SES TRANSFORMATIONS

ET

SON SIÈGE EN 1574 PAR LE MARÉCHAL BLAISE DE MONLUC

AVEC SIX PLANCHES

PAR

G. THOLIN

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

ET

P. BENOUVILLE

ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

PARIS

ALPHONSE PICARD

RUE BONAPARTE, 82

AGEN

J. MICHEL & MEDAN

RUE PONT-DE-GARONNE, 16

MDCCCLXXXVII

LE

CHATEAU DE MADAILLAN

AGEN, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE Ve LAMY

UN CHATEAU GASCON

AU MOYEN-AGE

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LE CHATEAU DE MADAILLAN

(LOT-ET-GARONNE)

SON HISTOIRE, SES TRANSFORMATIONS

ET

SON SIÈGE EN 1575 PAR LE MARÉCHAL BLAISE DE MONLUC

AVEC SIX PLANCHES

PAR

G. THOLIN

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LOT-&-GARONNE

ET

P. BENOUVILLE

ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

PARIS

ALPHONSE PICARD

RUE BONAPARTE, 82

AGEN

J. MICHEL & MEDAN

RUE PONT-DE-GARONNE, 10

MDCCCLXXXVII

FA 2252.6

HARVARD COLLEGE
SEP 29 1913
LIBRARY.
Cutting fund

LE

CHATEAU DE MADAILLAN

PRÈS D'AGEN

CHAPITRE I.

CONSTRUCTION ET TRANSFORMATIONS DU CHATEAU.

A sept kilomètres, à vol d'oiseau, au nord-ouest d'Agen, à l'extrémité du promontoire formé par la rencontre de la vallée du ruisseau Bourbon avec celle d'un de ses affluents, loin de tout chemin fréquenté, subsistent des constructions en partie conservées, en partie ruinées. Leur aspect est plus pittoresque qu'imposant. Une haute tour pentagonale aujourd'hui éventrée, reliée par un bâtiment longitudinal à un massif donjon quadrangulaire assez bien conservé, d'informes amas de pierrailles et d'éboulis, une enceinte partout écrêtée, voilà ce qui reste du château de Madaillan.

L'intérêt que présentent ces ruines est, de prime abord, médiocre. Le manque d'unité de conception, l'enchevêtrement singulier des divers bâtiments, l'état de ruine complet de la partie sud, semblent autant de circonstances défavorables à l'étude.

On ne se trouve évidemment pas là, hâtons-nous de le dire, en présence d'une de ces belles forteresses du moyen

âge, bâties souvent d'un seul jet et offrant, dans leurs ruines, aisées à reconstituer par la pensée, un tableau grandiose et saisissant de la vie seigneuriale et militaire à cette époque.

Mais combien y a-t-il de ces beaux monuments qui n'ont pas d'histoire ou dont l'histoire n'est pas venue jusqu'à nous! Par contre, les documents historiques de toute nature abondent sur le château de Madaillan et prouvent le rôle important que cette *bicoque* a joué dans l'histoire locale. Il nous a paru, dès lors, qu'il y avait intérêt à profiter de la rare bonne fortune qui nous permettait de remettre en lumière ces documents et de les contrôler, en quelque sorte, sur la ruine elle-même.

Après avoir levé et rapporté le plan des ruines, le dédale qui nous paraissait inextricable, s'est petit à petit éclairci et nous sommes arrivés, croyons-nous, à retrouver les différentes phases par lesquelles a dû passer le château. Nous avons essayé de reconstituer ces divers états et de les rattacher à son histoire.

Tel est le travail que nous présentons à l'indulgente bienveillance de nos lecteurs. Puissions-nous leur faire partager l'intérêt que nous a offert l'étude, sur le vif, de la lutte séculaire soutenue par une cité jalouse de ses droits et déployant, pour les préserver des empiètements continuels des seigneurs voisins, une énergie qui prouve, à l'évidence, la vitalité extraordinaire qui caractérisait, à cette époque, les institutions communales.

Le château de Madaillan n'a pas été construit, il s'en faut de beaucoup, sur un plan conçu et arrêté à l'avance. L'examen le plus rapide des lieux et même des plans que nous en donnons (Pl. I) permettrait d'en acquérir la conviction. Il est difficile d'ailleurs d'assigner à ses diverses parties des dates bien éloignées les unes des autres ; il y a lieu de les considérer plutôt comme des adjonctions successives que

comme des remaniements. Le même siècle, à coup sûr, a vu s'élever les plus importantes. Comme on le verra dans le chapitre suivant, le château s'est étendu en raison directe de l'accroissement rapide de fortune et de puissance de ses seigneurs.

Dans l'Agenais, d'ailleurs, la période de construction des grands châteaux-forts ne comprend guère que deux siècles, du milieu du XIIIe au milieu du XVe. Avant 1250, la moindre tour en pierre, la plus petite motte féodale recevaient le nom de château. Après 1450, les châteaux changent de caractère : dans un pays pacifié, ils sont aménagés en vue de l'agrément et des commodités de la vie. Le château de Bonaguil, le plus complet de ceux qui nous ont été conservés, fait exception, seul peut-être, par son type archaïque étant donné sa date, la seconde moitié du XVe siècle. (1).

On pourrait même rapprocher davantage les dates extrêmes de la fondation ou de l'achèvement de la majeure partie des forteresses de ces contrées (1250-1350). Les documents abondent à l'appui de cette affirmation, mais il faudrait écrire toute une notice spéciale pour les faire valoir.

Les communes franches n'avaient généralement que des murailles d'enceinte sans château (2).

Dans les juridictions féodales, les châteaux-forts peuvent être assis dans deux conditions bien différentes. Les uns se reliaient d'une manière plus ou moins sérieuse aux défenses

---

(1) Voir l'excellente monographie que M. Ph. Lauzun a publiée sur ce château. *Le château de Bonaguil*, Paris, Champion, Agen, Michel, 1884. Pl.

(2) Ceci à dessein, pour éviter que, le château pris, la ville ne fut bientôt soumise. Les habitants d'Agen jouissaient d'un privilège, en vertu duquel le souverain lui-même n'avait pas le droit de bâtir un château dans l'intérieur des remparts. La ville royale de Penne avait cependant un château. Les châteaux sont fort rares dans les bastides.

d'un village dont ils constituaient au besoin le réduit. Tels étaient les châteaux de Pujols, de Mongaillard, de Montpezat, de Laugnac, de Meilhan, de Casteljaloux, de Boville, de Duras, de Gavaudun, de Sauveterre. etc., etc. D'autres, et c'est le plus grand nombre, étaient isolés de tout centre de population, par exemple Puychagut, Bajamont, Caumont, Mauvezin, Dolmayrac, Roquefort, Castelnoubel, Buzet, Castelculier, Lusignan, Estillac, Combebonnet, Xaintrailles, etc. Madaillan se rattache à cette dernière catégorie et, à l'apprécier d'après le peu de superficie qu'il occupe, il était loin de figurer au premier rang.

Nulle église, nul village, nul hameau n'ont jamais existé aux alentours. Les deux églises les plus proches, à mille mètres, dans deux directions différentes, Cardounet à l'ouest et Doulougnac à l'est, sont l'une et l'autre de l'époque romane, c'est-à-dire plus anciennes.

Le château, c'est donc tout Madaillan. La commune à laquelle il a donné son nom dépend du canton de Prayssas. Son territoire est vaste, mais elle n'a pas de centre de population, pas même à Fraysses (1) qui en est le chef-lieu avec sa petite mairie, sa petite école, sa petite auberge (2).

L'altitude du plateau dont le château occupe l'angle ex-

---

(1) A deux kilomètres au nord du château. La commune de Madaillan comprend, en plus des paroisses de Fraysses et Doulougnac, celle de Saint-Denis (à 4 kil. au n-n-o.) et Saint-Julien-de-Terrefosse. (5 kil. à l'e-n-e.) Ces paroisses seront souvent citées dans l'historique, ainsi que celles de Pauliac (4 kil. à l'e.) et de Cayssac (3 kil. 500 au s.-e.) qui font partie de la commune de Foulayronnes, celle de Pecharoumas ou Montréal (3 kil. au s.) qui dépend de la commune de Saint-Cirq. — Cardounet est dans la commune de Saint-Hilaire. — Toutes ces distances sont indiquées à vol d'oiseau. Les distances réelles par les chemins sont plus considérables d'un tiers environ.

(2) Elle est établie dans une construction de la Renaissance. — Dans la grande salle du premier étage existe une cheminée monumentale en pierre d'une assez bonne composition.

trême n'atteint pas 180m (1) mais tout effet de hauteur est relatif. Des pentes assez raides forment les vallées du ruisseau Bourbon et du petit affluent qui s'y déverse non loin du château. Comme il domine et partage ces deux vallées, Madaillan justifie son nom de *terre du milieu* (*Mediolanum*), si toutefois on admet que le nom est primitif et l'étymologie acceptable.

L'horizon, limité brusquement à l'est par le barrage du haut plateau, peu étendu au nord et au sud, est plus largement ouvert à l'ouest ; de ce côté le regard pénètre la grande plaine de la Garonne et va se perdre sur la ligne à peine ondulée des coteaux de la rive gauche, qui masquent la région toute voisine des Landes. On trouve dans l'Agenais de meilleurs postes d'observation. De Madaillan, on avait peine à surveiller une très grande étendue de pays, mais il était facile de s'y garer des surprises.

Il n'est donc nullement surprenant que cette position ait été choisie pour en faire l'assiette d'un poste militaire qui est devenu par la suite un château. Il est même relativement facile de se rendre compte de ce qu'a pu être ce poste ; par contre, il est malaisé de préciser la date de son établissement.

Les documents relatifs à l'histoire du château sont nombreux et fort importants (2) mais aucun de ceux que l'on con-

---

(1) Exactement 179 mètres au point culminant où s'élève l'église de Doulougnac. — Le promontoire de Madaillan doit avoir une altitude d'environ 140 à 150 mètres. — Le cours du ruisseau Bourbon, au-dessous du château, est coté 59m sur la carte de l'Etat-major.

(2) La plupart de ces titres ont été déjà mis en œuvre par un des auteurs dans ses études sur *Le siège du château de Madaillan par le maréchal Blaise de Monluc* et sur *Les limites de la juridiction d'Agen* (*Rec. des travaux de la Soc. d'Ag. Sc. et Arts d'Agen* 2e série. T. II, IX, X et tirages à part. Il paraît inutile de produire une seconde fois les références. Les pièces utilisées pour la première fois dans la présente monographie seront au contraire l'objet d'indications renvoyant aux sources.

naît ne fournit des renseignements précis sur la date de la première construction.

Les plus anciens seigneurs de Madaillan sont les du Fossat et les premières mentions de leurs titres sur cette seigneurie se rapportent à la fin du XIIIe siècle (1285).

Une charte du roi d'Angleterre Edouard II, de 1318, prouve que Madaillan était alors une des principales baronnies de la région ; de plus elle contient le témoignage des Agenais sur les origines de la seigneurie : ceux-ci déclarent qu'on se rappelait le temps où une chaumière s'élevait sur l'emplacement du château.

De quelle façon faut-il interpréter ces dires ? Les souvenirs d'une génération dépassent facilement un demi siècle. Une cinquantaine d'années paraissent également nécessaires pour asseoir une seigneurie et lui donner une grande situation. Nous remontons ainsi au règne de Saint-Louis, sans pouvoir préciser davantage. Les parties les plus anciennes du château sont dépourvues d'ornementation, mais, à défaut de style, leur plan, leur appareil, certains détails de la construction aident à déterminer la date approximativement (1) : La fondation doit se rapprocher du milieu du XIIIe siècle.

Le château, tel qu'il a dû être, pendant la seconde moitié de

---

(1) On a dans le pays même un point de comparaison. Le plus ancien château qui subsiste encore dans les environs d'Agen est celui de Lafox, cité et même décrit dans plusieurs chartes du milieu de XIIIe siècle (V. *Un cartulaire et divers actes des Alaman.* par Edm. Cabié et L. Mazens. Paris. A. Picard. 1883).

Il se composait d'une seule tour élevée sur une motte entourée de fossés. Le fossé a été comblé, la motte ensevelie sous les atterrissements de la Garonne, mais la tour se voit encore dans son état primitif, isolée auprès d'une habitation qui date de la Renaissance. Son revêtement est d'un appareil plus petit que celui de Madaillan. — Elle est flanquée de contreforts plats, ce qui accuse l'époque romane, prolongée dans le midi jusqu'au règne de Saint-Louis. Aucun archéologue ne saurait hésiter à reconnaître au premier coup d'œil que la construction de Lafox est antérieure à celle de Madaillan.

ce siècle, n'était vraisemblablement pas destiné à l'habitation ordinaire des seigneurs. Il ne constituait guère alors qu'un poste militaire pouvant recevoir une faible garnison d'une trentaine d'hommes, et pouvait néanmoins, en temps de guerre, abriter quelques métayers, leurs récoltes et leurs bestiaux. Il se composait essentiellement d'une enceinte crénelée et d'une tour servant d'observatoire et de réduit.

Une ceinture de palissades abritait ce fortin d'un premier coup de main. Dans l'enceinte, point de constructions au-dessus du niveau de la cour intérieure, sinon quelque abri en charpente.

Nous donnons (Pl. III), une vue cavalière du château reconstitué en son premier état (1).

L'entrée est en *a*, (Pl. I. Fig. 1 : ces plans sont à l'échelle de 0,001) à l'extrémité d'un sentier longeant l'escarpement nord. Cette entrée est également accessible par le plateau. Une large espace entouré de palissades peut recevoir momentanément un dépôt de récoltes et servir à parquer des bestiaux.

---

(1) Il serait puéril de nier le rôle que joue l'imagination dans une semblable reconstitution. En l'état actuel (Pl. II) le champ ouvert aux hypothèses est relativement vaste. Beaucoup manque ; ce qui reste est souvent altéré par le temps ou défiguré par la main des hommes; enfin l'impossibilité matérielle où nous nous trouvions de faire exécuter des fouilles sérieuses et des déblaiements importants laisse régner quelque incertitude sur plusieurs points ; cette incertitude autorise incontestablement plusieurs solutions également vraisemblables pour chaque question. Nous nous sommes strictement astreints à donner toujours la préférence à l'hypothèse la plus simple et nous avons rigoureusement limité nos reconstitutions aux parties dont les fondations sont actuellement visibles. Nous ne craignons donc nullement d'être mis en contradiction par des découvertes ultérieures et nous croyons ne rien avancer qui ne soit au moins *très vraisemblable*. Les notes dont nous accompagnons notre description prouveront qu'il n'est rien, dans notre restitution, qui ne puisse être au moins justifié soit par des restes visibles, soit par des analogies frappantes avec des exemples bien connus des archéologues, soit enfin par les nécessités matérielles de la défense et de la construction.

Sur le front est, un escalier à double montée *b* (1) est adossé à la courtine et à l'éperon saillant de la tour A. Ses degrés étaient, sans doute, protégés par un parapet percé d'archères; au-dessus, une porte *d* donne accès à une vaste salle voûtée B. (2). Cet escalier aboutit à une baie pratiquée dans la courtine en *c*. (Pl. I. Fig. 2). Cette courtine est, faisant face au côté le plus accessible et par suite le plus vulnérable avant l'emploi de l'artillerie à feu, est d'une forte épaisseur (2 m. 10, plus de 7 pieds) ; elle est flanquée par l'éperon saillant de la tour A (3) ; le pied en était sans doute battu par des hourds dont nous n'avons pu retrouver la trace. Toutes les précautions ont été prises pour fortifier ce front; les créneaux de la courtine croisent leurs traits sur la capitale du saillant; la courtine et l'avant-bec présentent, par leur épaisseur, un obstacle sérieux à la sape. La courtine, par sa hauteur (12 m. 00 environ), est à l'abri des *échelades* (4). La partie de la courtine

---

(1) L'hypothèse d'un escalier est l'unique moyen que nous ayons trouvé pour expliquer les arrachements visibles tant sur la courtine que sur l'éperon de la tour A. Cette restitution peut paraître hasardée, mais la disposition du parement resté en place lui donne grande vraisemblance.

(2) Il y a lieu de croire que la porte *d* (Pl. I fig. 1.) existait et que la salle basse voûtée B faisait partie de la construction primitive. Sa maçonnerie, ainsi qu'on peut s'en assurer dans la brèche de communication ouverte de nos jours, est liée avec celle de la tour A.

(3) La maçonnerie de cet éperon est liée avec celle de la courtine. L'une et l'autre sont indiscutablement de la même époque.

(4) On remarque, sur ce front, un changement brusque dans la teinte des matériaux dont courtine et tour sont construites. On a dû s'arrêter là à un moment donné, faute d'argent ou faute de matériaux. Toujours est-il, qu'au-dessus, on a continué à élever la tour seule ; sa maçonnerie n'est plus liée avec celle de la courtine. Nous pensons que dans le principe la courtine n'était pas plus élevée, sauf de la hauteur de ses merlons (2 m. 00). Effectivement, à cette hauteur correspond intérieurement un arc en pan coupé *f* (Pl. I f. 3, Pl. III et Pl. VI.) portant de la courtine est à la courtine nord. Cet arc ne pouvait servir qu'à soutenir un encorbellement destiné à rétablir la communication des chemins de ronde interrompue dans cet angle par la cage de la vis *g*. Ces chemins de ronde sont de niveau avec le premier étage de la tour A, avec laquelle ils communiquent par des portes *h*, *h'*, parfaitement visibles; ils sont également de niveau, à trois ou quatre marches près, avec le chemin de ronde ouest dont on retrouve la hauteur sur le donjon D.

placée à gauche de la tour est percée d'une meurtrière aujourd'hui aveuglée et d'une baie fermée par des volets maintenus par une barre dont le logement dans l'épaisseur du mur est parfaitement visible.

Le long de la courtine sud, le plateau étant reserré, la palissade qui couronne l'escarpement se rapproche.

Sur le front ouest, un degré ayant son départ où se trouve celui figuré sur notre plan, aboutit à une porte *i*. Ce degré est protégé par un parapet percé d'archères. Son palier, devant la porte, est formé par un tablier mobile en bois, facile à enlever (1). Cette porte donne accés dans l'enceinte fortifiée. C'est une vaste cour (2) ; son dallage recouvre la salle voûtée B, dont nous avons parlé plus haut, et, sans doute aussi, une citerne, des silos ; au milieu se dresse la haute tour A. Quelques meurtrières sont percées au niveau du sol. De cette cour, un couloir *j*, ménagé dans l'épaisseur de la courtine nord, conduit à des latrines *k*. Par la vis *g*, on monte aux

---

(1) Cette porte *i* est celle par laquelle on entre actuellement au premier étage du donjon. (Pl. I. f. 2). Il est aisé de reconnaître sur place qu'elle a été modifiée : de porte extérieure, elle est devenue porte intérieure. La façon dont le tableau et l'ébrasement ont été refaits en est une preuve incontestable. Cette porte a toujours existé dans la courtine; c'est au moment de la construction du donjon D qu'elle a été remaniée.

(2) Il est hors de doute que les logis B, C, E ont été construits postérieurement. Il reste peu de traces du logis C. Le logis E est lui-même postérieur au logis B. Ce dernier ne faisait pas non plus partie de la construction primitive. Les principales preuves en sont : 1° dans l'existence de l'arc en pan coupé signalé dans une note précédente; s'il y avait eu un logis et par conséquent un plancher, l'encorbellement destiné à faire communiquer les courtines est et nord n'aurait plus eu de raison d'être ; 2° dans la plantation du mur sud de ce logis ; ce dernier n'est lié avec la maçonnerie de la tour que dans la hauteur de la salle basse, il est établi de manière à obstruer en partie la baie *c*. Cette baie ayant fait partie de la construction primitive, il est inadmissible qu'on ait, de propos délibéré et dès le début, construit un mur ainsi placé. Il résulte de là la certitude, qu'à l'époque dont nous parlons, ce mur n'existait pas; l'existence du logis B n'est donc plus admissible. Quant au donjon D, nous comptons prouver qu'il est bien postérieur.

chemins de ronde qui courent tout le long de l'enceinte. Par l'escalier *e* (1) on descend à la salle basse. Cette salle, voûtée en berceau, est divisée par un plancher à la hauteur de la naissance de la voûte. La partie inférieure, ayant une sortie directe par la porte *d*, sert d'écurie à la garnison et d'étable aux métayers qui, en temps de guerre, cherchent un refuge dans le château. La partie haute est affectée au logement de la garnison. Deux meurtrières, percées dans la courtine nord, sont servies par des arbalétriers postés sur le plancher dont nous venons de parler ; en raison d'une disposition particulière, mais qui n'est pas sans exemple, elles contribuent à donner un peu de lumière et d'air dans la partie basse.

Enfin, de la cour, on pénètre par une porte *l* (Pl. I fig. 2) dans la salle basse de la tour A et de cette salle on communique, par une trappe *m* encore visible, avec un cachot A, (Pl. I fig. 1) privé d'air et de lumière. Ce cachot qui se trouve au niveau du sol intérieur servait de silo ou peut-être de prison (2). On accède au premier étage de la tour A par les portes *h*, *h'* percées dans le pan coupé de l'avant-bec, au niveau du chemin de ronde. On y arrivait sans doute aussi au moyen d'une échelle mobile, par une porte *l* relevée au-dessus du sol de la cour. De cet étage, une vis indiquée dans les Pl. I, III, IV, V et dont la trace a disparu, donne accès aux étages supérieurs et à la plateforme. Les deux étages supérieurs sont formés par des planchers de bois ; leurs hauteurs

---

(1) Cet escalier, dont la forme est parfaitement conservée, était sans doute abrité par un auvent en charpente. Il devait être facile de l'obstruer dans le cas où l'assaillant, passant par la porte *d* (Pl. I. fig. 1.), aurait pénétré dans la salle basse

(2) Il va sans dire que ce cachot est décoré du nom *d'oubliettes*. Dans un mémoire de 1466, contre Charles de Montpezat, les consuls d'Agen accusent ce dernier d'avoir détenu arbitrairement un huissier dans un cul de basse-fosse de son château de Madaillan. Il s'agit peut-être de ce cachot ; l'absence de latrines rend pourtant l'hypothèse bien douteuse

respectives sont exactement déterminées par les corbeaux restés en place; ils sont éclairés par de petites baies percées dans le mur nord. La plateforme est crénelée (1), l'aire est dallée et l'écoulement des eaux pluviales se fait par des gargouilles encore en place (2).

Tel était, croyons-nous, le château de Madaillan vers la fin du XIIIe siècle. Il y a loin, on le voit, de ce fortin, de ce blockhaus, pourrions-nous dire, au château dont nous voyons aujourd'hui les ruines.

Différentes adjonctions y furent faites, par la suite, dans un laps de temps relativement court. Néanmoins ces constructions ne sont pas contemporaines; il est aisé de s'en convaincre en étudiant le monument; on pourrait, si on le voulait, en reproduire par le dessin plusieurs états successifs. Nous avons cru devoir nous limiter à trois.

La planche IV présente l'aspect du château dans les premières années du XIVe siècle. C'est vraisemblablement au très puissant seigneur Amanieu III du Fossat, dont on lira plus loin les exploits, qu'il faut attribuer les divers agrandissements que nous allons décrire.

Le château proprement dit, —et, en cet état, on peut vraiment lui donner le nom de château, même ailleurs qu'en Gas-

---

(1) Au moulin de Barbaste (Lot-et-Garonne) la plateforme des tours est composée d'une forte couche de blocage ou, pour mieux dire, de béton, de 0 m. 50 à 0 m. 60 d'épaisseur, reposant sur un plancher en bois. (Le bois a disparu, le béton est resté et se soutient seul). Nous pensons que le même mode de construction a été employé ici. Il n'y a aucune trace de hourds. Nous sommes portés à croire qu'il n'y en avait nulle part à Madaillan. Les corbeaux qu'on voit au donjon D ne pouvaient servir qu'à poser des mantelets. Au château de Sauveterre-de-Fumel, qui est à peu près de la même époque, il n'y a pas non plus trace de hourds ; il est vrai qu'à Sauveterre, des échauguettes placées au milieu des courtines suppléaient à l'insuffisance des flanquements. Peut-être y en avait-il d'analogues à Madaillan ; c'est une question qu'en l'état actuel il est difficile de trancher.

(2) Ces gargouilles prouvent bien que cette tour n'était pas couverte.

cogne,—est entouré d'une enceinte extérieure de murs crénelés qui remplace la simple palissade de l'état antérieur. Cette enceinte *n n* (Pl. I fig. 1, 2 et 3. Pl. IV) couronne le sommet de l'escarpement et se conforme à ses sinuosités et à ses divers niveaux. Elle est formée par des murs bien bâtis, comme le reste du château, en moellons de moyen appareil, tirés d'un calcaire du pays; leur épaisseur est de 1 m.40; ils sont couronnés par un chemin de ronde porté par un encorbellement et auquel on accède par des degrés en pierre ou de simples échelles mobiles (1).

Un large fossé (8 à 10 m.) a été taillé à même le rocher, en avant du front est; il forme une large coupure sur le plateau et le promontoire est mieux isolé de ce côté, le plus accessible. Un redan permet d'enfiler le fossé dans sa partie nord. Une meurtrière est pratiquée au niveau du sol en ce point.

La partie nord-est de cette enceinte est flanquée par la tourelle d'angle du château et par une échauguette *o* qui couronne le saillant nord-est (2).

Au nord, l'enceinte extérieure est interrompue, au droit du château qui, dans cette partie plus escarpée, donne directement sur les dehors, suivant une règle confirmée par de nombreux exemples.

A l'ouest, l'enceinte extérieure part de l'angle nord-ouest du château, se prolonge vers le couchant, en présentant un ressaut *n'* qui permet d'enfiler tout le front nord, laisse à l'ouest un vaste espace libre entre elle et le château (3), s'en rapproche

---

(1) Degrés et chemins de ronde ont naturellement disparu ; il n'est pas douteux néanmoins qu'ils aient existé.

(2) Il ne reste pas de traces de cette échauguette, mais il semble qu'elle était indispensable pour atténuer la faiblesse de ce saillant; aussi n'avons nous pas hésité à la figurer dans notre planche IV.

(3) De ce côté, le chemin de ronde n'est que fort peu élevé au-dessus du terre-plein intérieur.

de nouveau vers l'angle sud-ouest auquel elle se rattache par une partie circulaire percée d'une porte *p*. Le long du front sud, elle ne forme qu'un étroit couloir.

A l'extrémité ouest de l'enceinte, une échauguette protège ce saillant.

L'entrée est en *a* (Pl. I fig. 1. Pl. IV); la porte est surmontée d'un petit corps de garde auquel on accède par les chemins de ronde de l'enceinte et par une échelle mobile; au dessus est un étage crénelé et couvert (1). Cette porte est ouverte à quelques pas de la seule fontaine qui existe dans les environs du château.

Dans la grande cour est, se trouvaient, sans doute, quelques constructions accessoires telles que granges, hangars, écuries et peut-être une salle de justice. (2).

L'ancienne entrée du château subsiste sur le front est, mais les courtines de ce front ont été singulièrement élevées (3).

Une tour, dont le plan affecte la forme très accentuée d'un losange G (Pl. I), est posée à cheval sur les *lices*, très étroi-

---

(1) L'arrachement des murs en équerre est parfaitement visible des deux côtés de la porte. Une fouille, exécutée en ce point, permettrait, à coup sûr, de déterminer d'une façon exacte les dimensions de ce petit ouvrage. A la porte, on ne retrouve pas de traces de herse et de machicoulis.

(2) Rien ne prouve que ces bâtiments aient jamais existé; aussi, malgré les probabilités, nous sommes-nous abstenus de les figurer. Il paraît à peu près certain qu'un bâtiment était adossé à la courtine sud de *n*'' en *n*'''; il devait être construit sur un étage souterrain et des fouilles le feraient, sans doute, retrouver, Nous ne pouvons expliquer autrement les deux ouvertures visibles dans cette partie de l'enceinte, à l'extérieur et destinées vraisemblablement à éclairer le sous-sol. Si ce bâtiment existait, il devait avoir une certaine importance ; c'était peut-être la salle de justice, généralement placée dans la baille, pour éviter aux justiciables l'entrée du château même. Ce n'est là qu'une pure supposition.

(3) Cette surélévation a actuellement disparu en partie, mais elle est bien visible sur une photographie exécutée en 1875, par M. Séguin. Sur cette épreuve, on distingue parfaitement à gauche de la tour le premier créneau avec son corbeau à mantelet.

tes en ce point. Elle participe à la fois du château et de l'enceinte extérieure (1).

Elle est percée d'un passage barré, au besoin, par deux portes faciles à défendre; elle protège une poterne de secours et communique, dans sa partie haute, avec les chemins de ronde des courtines qu'elle commande.

En suivant le couloir I, on longe la courtine sud. Ce couloir est de nouveau interrompu par un mur percé d'une porte *p*.

Par cette porte, couronnée d'un crénelage, on pénètre dans la grande cour ouest. I (Pl. I. fig. 1).

Le long de la courtine ouest du château, on parvient, par le degré déjà décrit dans le précédent état, à la porte *i* qui est conservée et par laquelle on entre dans la cour intérieure.

Il est intéressant de faire remarquer que le chemin parcouru, depuis la première entrée en *a* jusqu'à cette porte *i*, est ménagé, conformément à la tradition, de manière à obliger l'assaillant à présenter toujours le flanc droit (2).

---

(1) Cette tour est complètement démolie. Il est néanmoins certain qu'elle a existé, comme M. J. de Bourrousse de Laffore, propriétaire actuel du château, nous l'a affirmé d'après une tradition. Lorsque M. Seguin a fait, en 1875, ses épreuves photographiques du château, la partie d'enceinte, comprise entre les points *n*'' *n*''', était tombée (elle a depuis été relevée grossièrement) mais, dans l'amas des décombres, on distingue assez bien une grosse masse de maçonnerie qui ne peut être que la souche de cette tour. Il est à supposer que la partie circulaire, visible actuellement seulement à partir du point n''n''n''', se prolongeait jusqu'à la courtine sud du château. Entre cette partie circulaire et la tour G, l'enceinte extérieure était encore plus rapprochée de la courtine. Dans le rentrant présenté par cette partie, existait une poterne de secours dont la tradition a conservé le souvenir. Toute cette partie est d'une étude difficile et l'on ne saurait bien préciser ce qu'était cette tour. Son existence n'est pas douteuse. Les arrachements, existant à la courtine sud, en sont une preuve certaine. Les exemples de tours ainsi posées à cheval sur les lices, ne sont pas rares.

(2) Cette règle n'est pas sans exceptions; nous avons cependant été à même de constater souvent son application. Elle aurait eu, dit-on, pour but d'obliger l'assaillant à présenter toujours son flanc droit, qui n'était pas couvert par le pavois qu'on tenait au bras gauche. Nous ne savons ce qu'il a de vrai dans cette tradition et nous pensons que l'assaillant ne devait pas toujours avoir la complaisance de suivre le chemin que lui auraient tracé les ingénieurs de la défense.

Dans la cour intérieure, deux bâtiments ont été construits. Le corps de logis B, renferme une vaste salle placée au dessus de la salle voûtée précédemment décrite. On y entre par une porte *q* ménagée près de la courtine ouest. Elle est chauffée par une vaste cheminée et éclairée à l'ouest par une large baie géminée (1) (Pl. I. fig. 2. Pl. IV), au nord par trois baies étroites, comme il convient à des ouvertures donnant directement sur les dehors; enfin deux armoires ont été ménagées dans l'épaisseur des murs. Un plancher est posé au niveau de l'ancien chemin de ronde conservé et couvert. Le toit, à un seul égout, s'appuie sur un mur construit dans le prolongement de la face nord de la tour A (2).

La salle haute, sous comble, est réservée à la défense; elle prend du jour par le crénelage des fronts ouest et nord, et sur le front est, par une baie *r*, munie de bancs suivant l'usage (3). On y accède par la vis *g*, par la porte *h* de la tour A et, à l'ouest par le chemin de ronde conservé.

Le chemin de ronde est surélevé, comme nous l'avons vu

---

(1) Cette baie, percée dans l'ancienne courtine ouest, donne actuellement dans le donjon D. Sa disposition démontre, aussi bien que la transformation de la porte *i*, que ce donjon est postérieur aux constructions que nous venons de décrire. Cette large fenêtre, est aujourd'hui à moitié bouchée, les meneaux en sont rompus. Ce qui en reste permet pourtant de reconnaître qu'elle doit dater des premières années du XIVe siècle.

(2) La trace de ce toit est visible à l'extérieur, sur cette face de la tour A, et sur le pignon ouest de cette salle, qui n'est autre que l'ancienne courtine surélevée à laquelle a été adossé postérieurement le donjon D. Si on ne voit dans ce mur ni la soudure de la construction du donjon, ni l'arrachement du premier merlon du front nord, c'est que cette nouvelle construction a nécessité une reprise complète du pignon au dessus de l'ancien chemin de ronde. En faisant cette reprise, on a réservé, dans le parement est, les trous de panne aujourd'hui visibles. La pente qu'ils déterminent, est peu prononcée. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. La tuile canal n'a jamais cessé d'être employée dans le pays, et elle ne peut l'être qu'avec de faibles pentes. Pour porter ce genre de couverture, les charpentes se composent de fermes et de pannes. Les chevrons portant fermes ont été, croyons nous, toujours réservés pour les combles à pentes raides.

(3) Cette baie, à meneau comme celle placée à gauche de la tour, occupe la hauteur de l'ancien crénelage de la courtine est.

précédemment; on y monte par la vis *g* prolongée ; il n'a pas d'autres communications. Ses créneaux peuvent recevoir des mantelets.

Le massif qui contient la vis est tel que les défenseurs, postés aux créneaux, sont défilés des traits tirés des dehors. Une échauguette couronne le massif et supplée au manque de flanquement et à l'absence de hourds.

Un autre logis C est adossé à la courtine est, au sud de la tour A; cette courtine est surélevée, comme la précédente ; son nouveau chemin de ronde sert à faire communiquer la tour A avec l'étage supérieur de la tour G.

Ce logis C comprend un rez-de-chaussée, au niveau de la cour intérieure, et un étage, en communication directe avec les tours A et G et le chemin de ronde sud (1).

Ce qui reste de l'ancienne cour, ainsi que la tour A, n'a pas changé d'aspect.

Notre planche V, dans laquelle est figuré le siège du château par le maréchal Blaise de Monluc, donne l'aspect de Madaillan dans la seconde moitié du XIVe siècle et montre toutes les constructions édifiées depuis le commencement du XIVe.

A la fin du règne de Philippe-de-Valois, le château avait atteint son complet développement. L'agrandissement s'appliquait aux bâtiments d'habitation, plutôt qu'à la forteresse elle-même, l'enceinte extérieure n'étant que peu ou point modifiée. Cependant il comprenait une construction capitale, le donjon quadrangulaire D (2).

---

(1) La baie à meneau percée dans la courtine est et éclairant cet étage est parfaitement conservée.

(2) Cette tour surajoutée est loin de présenter tous les caractères qui distinguent les *donjons*. Avec toute réserve, nous continuerons néanmoins à nous servir de ce terme pour faciliter la description.

Ce dernier paraît avoir été bâti après la restitution du château faite à Amanieu III, par le roi de France en l'année 1342 ; il eut été difficile d'exécuter un ouvrage aussi important pendant la série de sièges que Madaillan subit avant cette date. On doit attribuer sans doute ce donjon au même Amanieu du Fossat, qui aurait fait élever au commencement du XIVe siècle, diverses parties du château déjà décrites (1). Les détails de l'œuvre, le style des quelques moulures qui décorent les baies portent le caractère des constructions du milieu du XIVe siècle.

Reprenons la description de ce dernier état dans l'ordre suivi précédemment. Rien n'est changé jusqu'au degré par lequel on pénètre dans la cour intérieure ; ce degré a subi une légère modification : sa rampe aboutit à une porte *s* percée dans la courtine ouest, un peu au sud de la porte *i* (2), qui est remaniée, comme nous l'avons vu plus haut, et donne accès dans l'intérieur du donjon.

Par sa masse imposante, cette grosse tour constitue une défense très sérieuse de plus; elle est surtout destinée à servir de logis en rapport avec l'état du personnel et de lieu d'habitation ordinaire pour les seigneurs.

L'étage inférieur est percé de meurtrières; leur service se fait par le plancher d'un petit étage intermédiaire supérieur ; elle servent à éclairer l'étage au niveau du sol extérieur (3). On y pénètre de l'ancienne salle basse B, par une porte percée dans l'ancienne courtine ; on y descend également des étages supérieurs par un escalier en bois.

---

(1) Comme on le verra plus loin, dans la partie historique de cette monographie, cet Amanieu vivait encore en 1450 et a été, à coup sûr, un des seigneurs les plus puissants et les plus entreprenants de Madaillan. Il paraît donc naturel de lui attribuer la majeure partie des constructions.

(2) Ce degré ainsi transformé est figuré dans notre plan (Pl. I, fig, 2.)

(3) Ces meurtrières offrent une disposition absolument identique à celles de la salle basse B, décrites plus haut.

L'étage au niveau de la cour intérieure ne sert pas à la défense ; on y trouve une cheminée bouchée actuellement, et des latrines ; il reçoit le jour par une large baie avec bancs, percée dans le mur ouest, et, au nord, par une baie semblable, mais plus petite. La baie qui éclairait la grande salle du logis B, est condamnée et murée.

L'étage immédiatement supérieur, également destiné à l'habitation (1), est éclairé au nord et au sud par des baies géminées ; il était chauffé par deux cheminées dont l'une, relativement riche, est d'un beau style; il possède aussi des latrines. Il communique avec l'étage inférieur par un escalier de bois et avec le chemin de ronde est, par une porte biaise, percée à l'angle sud-est (2)

L'étage supérieur, auquel on ne peut arriver que par un escalier de bois (3) est uniquement destiné à la défense; il est crénelé sur ses trois faces extérieures; les créneaux peuvent être munis de mantelets ; une cheminée est adossée à l'ancienne courtine (4).

Dans ce donjon, sauf les quatre murs, tout est en charpente. Celle qui subsiste actuellement ne nous semble pas être la charpente primitive, mais elle a, assurément, été calquée sur l'ancienne (5). Elle se compose essentiellement (Pl. VI.) d'un gros poteau central qui repose sur un pilier octogonal en pierre et qui monte de fond. Ce poteau reçoit les poutres maîtresses, sur lesquelles portent les solives des planchers, et, à son faîte, sert de poinçon au comble.

---

(1) Cet étage a probablement été, à un moment donné, divisé en deux salles.

(2) Cette porte débouche actuellement dans le vide, en dehors de l'aplomb du parement de la courtine est. On est obligé d'admettre qu'il y avait là un encorbellement en pan coupé, qui formait un passage garanti par un parapet.

(3) Il va sans dire que ces escaliers ont disparu.

(4) Il n'est pas douteux que cet étage ne fût couvert par un toit à faible pente en tuiles canal, analogue à celui qui existe actuellement.

(5) Il est aisé de reconnaître que des ouvriers malhabiles ont cherché à y reproduire des formes et des profils qu'ils n'étaient pas habitués à exécuter.

La construction de ce donjon, quoique bien distincte des précédentes, a dû, comme nous l'avons dit, les suivre de très près. Un laps de temps plus considérable a dû s'écouler entre son achèvement et la construction du logis E qui double le bâtiment B (Pl. I fig. 2). Le mur nord de ce logis est accolé, sans aucune liaison dans la construction, au mur sud du bâtiment B. Le rez-de-chaussée communique avec le donjon D par la porte *i*, avec la grande salle du bâtiment B par la porte *q* conservée ; un étroit couloir, qui a été pratiqué, est pris moitié dans le mur sud du bâtiment B, moitié dans le mur nord de la tour A (1). Ce couloir aboutit dans la salle B, près de l'ancienne porte *c*; une meurtrière est percée dans l'angle de l'ébrasement de cette porte.

On arrive à l'étage supérieur : de la tour A, par l'ancienne porte relevée, devenue, de la sorte, porte intérieure ; par le chemin de ronde est ; par l'étage crénelé du logis B (2).

Cet étage est chauffé par une cheminée adossée au mur sud du logis B.

Tel était le château à la fin du XIVe siècle, tel, à peu de choses près, il a dû rester jusqu'à son démantèlement.

Cependant quelques mots de plus sont nécessaires pour compléter l'explication de notre planche V qui représente le château en 1575.

La période qui s'étend de la fin de la guerre de cent ans aux guerres de religion, ne vit, sans doute, aucun changement survenir dans le château. Le pays jouissait alors d'une paix

---

(1) Il est facile de se rendre compte sur place de cette singulière disposition qui prouve tous les remaniements successifs de cete partie du château. La base de la tour A se trouve ainsi affaiblie, d'une façon telle que, si elle n'avait pas été contre-butée par le mur sud du bâtiment B, nous doutons qu'elle ait pu rester debout.

(2) La porte de communication avec cet étage du logis B ainsi que la porte d'entrée du couloir *v* sont surmontées d'accolades qui ne laissent aucun doute sur la date de la construction (fin du XIVe siècle).

relative, on ne prit pas la peine de modifier l'ensemble des défenses et de les mettre en état de résister sérieusement à l'artillerie à feu.

Lorsque les guerres du XVIe siècle éclatèrent, on dut se borner à terrasser quelques points de l'enceinte extérieure pour les mettre à même de recevoir du canon. De cette époque, date certainement, le redan R (Pl. I fig. 1 et Pl. V) dont la maçonnerie ne se lie pas avec celle des courtines adjacentes. Le parapet (1) de cet ouvrage était percé de meurtrières pour le tir de l'arquebuse et peut être même d'embrasures pour des pièces d'artillerie de petit calibre. Sur la capitale, une échauguette couverte pouvait être armée d'un fauconneau. Ce redan avait, évidemment, pour but de protéger le front sud et de flanquer le saillant est. Un tel flanquement était bien peu efficace, à cause de son obliquité ; aussi est-ce justement à ce saillant que Monluc devait s'attaquer et qu'il a réussi à ouvrir une brèche encore visible (Pl. II).

La date du démantèlement du château n'est pas plus connue que celle de sa fondation, mais, comme on peut le reconnaître à la nature des ruines, c'est assurément à coups de mine qu'il a été opéré.

Aujourd'hui, ainsi que le montre notre planche II, les courtines sud et est sont rasées au niveau de la cour intérieure ; les logis E et C ont complètement disparu ; la tour A est éventrée, son avant-bec, en raison de son épaisseur, est resté debout ; le toit du logis B est abaissé ; la courtine est est découronnée ainsi que l'enceinte extérieure, dans laquelle une large brèche a été pratiquée à l'est (2). Le donjon D, seul,

---

(1) Il a complètement disparu (Pl. II).

(2) Actuellement, on entre dans le château par cette brèche ; la porte *a* se trouve bouchée par l'élévation du sol intérieur.

quoique criblé de boulets, qui, à la vérité, ne lui ont pas fait grand mal, est demeuré à peu près intact ; l'étage inférieur, transformé, était, récemment encore, habitable ; la salle basse du logis B sert d'étable ; quelques masures modernes, construites avec les débris du château, existent en H (Pl. I fig. 1 et Pl. II)

La ruine est d'une tonalité générale grisâtre assez harmonieuse, mais qui contribue à donner, à l'ensemble, une certaine froideur, compensée cependant par la végétation qui a envahi la cour intérieure.

CHAPITRE II.

MADAILLAN ET SES SEIGNEURS AU MOYEN AGE.

Madaillan est une bien petite forteresse et cependant le rôle qu'il a joué dans les guerres civiles et internationales engagées sur les limites de la Guienne est considérable. Durant trois siècles, il a tenu souvent en échec les habitants d'Agen. Le coin violemment enfoncé dans le vif d'un grand arbre ne peut plus être arraché et fait une profonde blessure. Ainsi, en pénétrant le territoire de la juridiction d'Agen, qu'il ébréchait sur un angle, ce château devait faciliter toutes les usurpations, braver tous les efforts d'une commune libre puissamment organisée sous la sauvegarde royale. La lutte semblait pourtant inégale : d'une part, la cité populeuse, ouverte à tous, qui sans cesse grandissait ou réparait vite ses pertes ; de l'autre, ce blockhaus de pierre, fondé sur un roc stérile, inhospitalier, mesurant strictement cent vingt pas de long sur cent de large et toujours isolé, comme s'il eût inspiré la terreur.

La résistance de ce château si souvent en hostilité avec la ville ne saurait s'expliquer seulement par la force relative de sa position et de ses ouvrages de défense ; elle tient plus encore à deux faits qui ressortiront des récits très sommaires qu'on

va lire. Madaillan fut toujours en mains fortes et les cinq grandes familles qui possédèrent successivement cette baronnie de deux à six paroisses avaient des domaines importants dans le voisinage ; ensuite la plupart des conflits entre les seigneurs de Madaillan et la commune d'Agen éclatèrent au cours des guerres internationales ou des guerres de religion, qui désolèrent la France, en sorte que les belligérants avaient l'un et l'autre l'alliance de tout un parti.

Les du Fossat, premiers seigneurs connus et sans doute fondateurs de Madaillan, figuraient dès le XIIIe siècle au nombre des cinq premiers barons de l'Agenais qui avaient l'honneur de porter l'évêque d'Agen à sa première entrée. Ils ont possédé Madaillan jusques à la fin du XIVe siècle, époque où la branche aînée tomba en quenouille.

De 1285 à 1373, il y eut quatre Amanieu et un Amaury du Fossat. La filiation ou plutôt la succession chronologique de ces seigneurs n'a pas encore été l'objet d'une détermination bien exacte. Bertrand du Fossat, fils d'Amanieu IV, et son frère Jacmes furent seigneurs de Madaillan de 1373 à 1384. Leur héritière, Jeanne du Fossat, épousa Simon de Bécarn. Jeanne de Bécarn, issue de ce mariage, épousa Raymond-Bernard de Montpezat en 1405.

Les Montpezat qui eurent, comme leurs prédécesseurs, l'honneur de donner au pays des sénéchaux et de vaillants capitaines, furent barons de Madaillan de 1405 à 1520. On en compte trois générations : Raymond-Bernard, Charles, Guy.

Alain de Foix, puis Honorat de Savoie, amiral de France, se succédèrent jusques en 1580 (1).

---

(1) Alain de Foix devint seigneur de Madaillan par son mariage avec Françoise de Montpezat, fille de Guy.

Honorat de Savoie, marquis de Villars, posséda Madaillan de 1540 à 1580, en raison de son mariage avec Jeanne de Foix, fille d'Alain.

Madaillan passa aux Mayenne (1), pour tomber ensuite aux mains des duchesses et des ducs d'Aiguillon qui le possédèrent de 1637 à 1789.

Ce sont autant de grands noms rattachés à l'histoire d'un petit château-fort. La ville d'Aiguillon, primitivement divisée en deux bastides très fortes, ou la formidable citadelle de Montpezat furent toujours les points d'appui des barons qui tenaient Madaillan comme poste avancé et qui ne semblent pas avoir fait de ce château leur habituelle résidence.

Dans l'Agenais, les dix premières années du XIVe siècle furent marquées par un état d'anarchie lamentable. Depuis la mort d'Alfonse de Poitiers, dont la ferme sagesse avait partout maintenu l'ordre, ce pays qui faisait partie de son héritage, avait passé successivement des rois de France (1271) aux rois d'Angleterre (1279). Placé sur les limites des possessions anglaises, il fut mal administré, mal surveillé, livré et comme abandonné aux mains de sénéchaux prévaricateurs. Il en résulta que le territoire des communes, longtemps et si bien sauvegardé par le dernier des comtes de Toulouse, ne fut bientôt plus défendu contre les envahissements des barons. Des seigneurs, même de simples bourgeois qui possédaient des châteaux-forts sur le territoire du bailliage d'Agen se déclarèrent indépendants; d'autres, voisins de cette commune, envahirent ses frontières. Les usurpations s'étendaient à dix-sept paroisses,

---

(1) Par le mariage d'Henrie de Savoie, fille d'Honorat, avec Charles de Lorraine (1576). Voir pour plus de détails la liste des seigneurs de Madaillan dans *Essai sur les limites de la juridiction d'Agen*, avec les références au *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne* et aux notes de M. le docteur J. de Bourrousse de Laffore, aux publications de M. Ph. Lauzun, etc.

La présente monographie comprend exclusivement l'histoire militaire du château, c'est pourquoi nous suspendrons la chronique de Madaillan au XVIe siècle, au temps du marquis de Villars.

rien que du côté nord. Les plus fortes atteintes portées sur ce point au domaine royal et communal du bailliage d'Agen sont à la charge de Durfort, seigneur de Bajamont (1), et de du Fossat, seigneur de Madaillan.

Ces faits sont relatés avec assez de détails dans une enquête faite en 1311 par ordre du roi d'Angleterre. Le mal étant constaté, l'énergie manqua à Edouard II pour y porter remède. Il était permis à un souverain de se soucier peu du sort de quelques paroisses égrenées et comme perdues sur les limites extrêmes de son domaine. Il avait d'ailleurs tout intérêt à ménager les barons. Pour les Agenais, au contraire, la résistance aux seigneurs n'était rien moins qu'une question de vie ou de mort. Un peu plus, et la commune, réduite à l'enceinte de ses remparts devenait une enclave au milieu de grandes juridictions féodales; de là à subir un vasselage, il n'y avait qu'un pas à franchir.

Pendant plus d'un siècle et demi les Agenais, tantôt secondés par les souverains, tantôt livrés à eux-mêmes, luttèrent avec une remarquable énergie et des fortunes diverses pour la défense et le recouvrement de leur territoire.

Les premières usurpations du côté de Madaillan sont attribuées à Amanieu II du Fossat, qui, vers l'année 1301, s'était emparé des paroisses de Fraysses, de Cardounet, de Saint-Denis et de Doulougnac, sans pourtant se maintenir en possession des deux dernières.

Amanieu III, frère ou neveu d'Amanieu II (il y a quelque confusion dans les actes à ce sujet), devint seigneur de Madaillan en 1307. Ce favori d'Edouard II, maire de Bor-

---

(1) Le château de Bajamont, plus considérable que celui de Madaillan (à 11 kilomètres à l'est) est complètement détruit.

deaux en 1311, sénéchal d'Aquitaine en 1319, s'était attaché la puissante famille des Montpezat en donnant sa sœur en mariage à Bernard, seigneur du château de ce nom (11 kilomètres au n.-o. de Madaillan). Les consuls d'Agen avaient en lui un adversaire redoutable et c'est en vain qu'ils lui intentèrent, en 1318, un procès en restitution des paroisses de Cardounet et de Fraysses. Les prétentions d'Amanieu III se bornaient alors à ce territoire. Entre ses dires et ceux des consuls d'Agen l'opposition est complète A part un article de l'enquête de 1311, défavorable à la cause d'Amanieu, nous n'avons sur ce procès qu'une pièce, la charte d'Edouard, de 1318, qui nous a déjà fourni quelques indications sur les origines de la seigneurie.

C'est vraisemblablement à ce très-puissant seigneur Amanieu III, encore vivant en 1350, qu'il faut attribuer l'achèvement du château, c'est-à-dire la construction successive avec diverses reprises de l'enceinte, de la maîtresse-tour et de partie des corps de logis.

Les premières hostilités qui marquèrent le début de la guerre de cent ans furent engagées non loin du château de Madaillan. La bastide de Saint-Sardos (12 kilomètres à l'o.), fondée par le roi de France, formait une enclave dans les possessions anglaises. Des seigneurs du dernier parti, ayant à leur tête le sénéchal de Guienne, Raoul de Basset de Drayton, détruisirent cette ville-neuve (1323) et transportèrent leur butin au château de Montpezat. Charles-Le-Bel n'ayant pu obtenir du roi d'Angleterre les satisfactions qui lui étaient dues, mit une armée en campagne (juillet 1324).

La ville d'Agen et les principales places de l'Agenais se rendirent ou furent prises dès le début. Le seigneur de Madaillan, qui était capitaine de la bastide de Puymirol, négli-

geant son château, s'était jeté dans cette place d'une assiette très forte; il réussit à la défendre. Madaillan fut aussi assiégé sans succès par les partisans de la cause française. Nous n'avons aucun détail sur cette dernière entreprise.

La mort d'Edouard II ayant facilité la conclusion de la paix, un traité fut signé le 31 mars 1327, par lequel la Guienne fut rendue aux Anglais. Onze des barons les plus compromis dans la dernière guerre — Amanieu du Fossat était du nombre — furent exceptés d'une amnistie générale. Leurs biens devaient être confisqués et leurs châteaux rasés. C'en était fait de Madaillan.

Amanieu ne négligea rien pour préserver son château-fort de la ruine. L'inertie voulue d'Edouard III lui permit de gagner du temps. Tandis qu'au mois de mai 1327, Robert Bertrand, seigneur de Briquebert, maréchal de France, campait devant Madaillan, sans doute pour presser l'exécution des clauses du traité et surveiller la démolition du château, du Fossat négociait dans les deux cours. Edouard devait être gagné d'avance, car il semblait faire tous ses efforts pour atténuer les rigueurs infligées à ses plus fidèles partisans. Charles-le-Bel, qui aurait pu se montrer plus difficile, étant mort, son successeur, plus faible, se laissa circonvenir. Sans faire d'enquête auprès des habitants d'Agen pour se rendre compte des suites que pouvait avoir cet acte de clémence, Philippe-de-Valois céda aux supplications des deux reines de France et d'Angleterre qu'Amanieu avait su mettre dans ses intérêts (1331). C'est pourquoi Madaillan existe encore.

Du Fossat triomphait et si complètement qu'il se mit aussitôt en possession non seulement des deux paroisses de Cardounet et Fraysses, contestées en 1318, mais aussi de deux autres usurpées en 1301, Doulougnac et Saint-Denis.

Les protestations des habitants d'Agen furent très-vives,

comme on peut le penser; elles obligèrent les deux rois de France et d'Angleterre à convoquer des assises à Langon (1334). Quatre commissaires reçurent mandat de juges: Bertrand-Boniface et Pierre-Raymond de Rabasteins, pour le roi de France, Jean Travers et Arnaud Payen, pour le roi d'Angleterre. Ce tribunal, après de longues enquêtes, réservant toute décision au sujet de l'ancien procès sur la propriété des paroisses de Cardounet et de Fraysses, déclara les deux autres paroisses usurpées par Fossat et les rétablit dans la juridiction d'Agen.

Mais, en ce temps où prévalait la dure loi du plus fort, il était plus facile de rendre un jugement que de le faire exécuter. Le règlement de Langon atteignait Rainfroid de Durfort, seigneur de Bajamont, aussi bien que le baron de Madaillan. On constate les efforts inutiles déployés par Rabasteins pour contraindre à l'obéissance le seigneur de Bajamont. A manieu fut-il plus docile? Cela n'est guère vraisemblable. Une nouvelle déclaration de guerre (21 août 1337) allait favoriser la résistance des seigneurs.

Six mois après (février 1338) des chefs de partisans français, Galois de La Baume et Simon d'Arquéry, mettaient le siège devant Madaillan (1). Le comte de Foix, à la tête de 150 hommes d'armes et de 1,500 fantassins, vint les rejoindre. La défense fut opiniâtre, mais le château dut se rendre dans la seconde quinzaine de mars.

Une expédition avec de si grandes forces, conduite par de bons capitaines, et qui dura plus d'un mois serait fort intéressante à étudier par le détail. Le récit ne nous en a pas été conservé. Les assiégés furent-ils réduits par la famine ou par

---

(1) *Histoire générale du Languedoc*, édit. Privat, T. X, p. 433.

la force ? Toute conjecture à cet égard resterait dénuée de preuves. Il paraît vraisemblable qu'en cette année 1338, le château n'était pas dans son dernier état et que le donjon restait à construire. D'énormes boulets de pierre, qui ont été trouvés à Madaillan (1), représentent-ils les engins employés à cette époque pour la défense ou des projectiles de mangonneaux utilisés pour l'attaque ? Des galeries de mine furent-elles creusées pour ouvrir une brèche ? Rien dans l'état actuel du château ne saurait l'accuser et les textes font défaut.

Amanieu du Fossat fut fait prisonnier vers le même temps, ce qui fait présumer qu'il défendait son château en personne.

Les bonnes nouvelles vont vite, plus vite que les procédures. Les consuls d'Agen s'empressèrent d'annoncer au roi de France la capture d'Amanieu, le meilleur capitaine, après le captal, que les Anglais eussent dans le pays. Aussi l'ancien maire de Bordeaux, l'ancien sénéchal d'Aquitaine n'avait-il pas perdu la confiance du roi d'Angleterre. On lui avait donné le commandement de toutes les places fortes des bords du Lot, depuis Clairac jusques à Penne et celui de Port-Sainte-Marie. Villeneuve, Puymirol, si bravement défendu par lui quatorze années auparavant, s'étaient rendus aux Français, mais les autres villes dont il était gouverneur, tenaient bon en son absence ; il restait bien des sièges à faire, plus difficiles que celui de Madaillan. Les consuls d'Agen, jugeant que le meilleur moyen d'en finir vite était de gagner du Fossat, écrivirent au roi dans ce sens. Ils l'assuraient que la défection d'Amanieu entraînerait sans doute la reddition de nombre de villes fortes et la soumission du seigneur de Montpezat, son neveu. Il ne fallait rien de plus pour réduire bientôt à son

(1) Deux de ces boulets ont été donnés au Musée d'Agen par M. le docteur J. de Bourrousse de Laffore, propriétaire actuel du château. Ils mesurent 0 m. 38 de diamètre.

obéissance l'entier pays d'Agenais, et de plus tout le territoire des rives de la Garonne jusques à La Réole. Cette lettre, dictée par un véritable patriotisme, ne faisait aucune allusion aux querelles particulières qui s'agitaient entre la ville et le seigneur de Madaillan. L'idée ne vint pas aux consuls que le roi pût sacrifier même une parcelle de leurs droits ce qu'il fit pourtant comme on va le voir.

Après quatre ans de captivité, Amanieu se déclarait pour le parti de la France, réduit par des concessions vraiment extraordinaires. Philippe-de-Valois, en lui rendant la liberté, lui accordait une entière amnistie étendue à tous ses gens et partisans, l'oubli du passé, l'assurance de le comprendre dans les futurs traités avec l'Angleterre, le droit de prendre les armes même contre ses ennemis personnels. Il lui restituait Madaillan et tous ses autres châteaux et lui cédait en outre, non seulement les deux paroisses de Cardounet et de Fraysses, contestées depuis le commencement du siècle, mais quatre paroisses qui faisaient incontestablement partie de la juridiction d'Agen : Doulougnac, Saint-Denis, Cayssac et Saint-Julien.

Les habitants d'Agen avaient été dotés par Philippe-de-Valois de nouveaux et considérables privilèges, mais la reconnaissance ne les liait pas au point de leur faire admettre sans protestation une décision qui lésait gravement leur intérêts, en compromettant leur sécurité. Un auxiliaire douteux, leur ennemi de la veille, le terrible Amanieu du Fossat était installé à leurs portes ; ses domaines s'étaient accrus justement de tout ce qu'on venait de détourner des leurs.

Leur indignation, leurs plaintes furent si vives que le roi dut ordonner des enquêtes. Ces informations traînèrent au moins trois années, et nul parmi les grands officiers auxquels Philippe-de-Valois donna commission de les instruire n'osa proposer une solution possible. Chacun dégageait sa responsabilité, s'en référait au souverain, et tout était à reprendre. Les

difficultés, en effet, étaient grandes. Comment retirer la concession des paroisses sans accorder à du Fossat une large compensation? Quel échange à proposer ? Ceci était l'affaire du souverain et non des juges. Une simple note tirée du plus ancien de nos registres consulaires semble prouver qu'enfin le roi de France était gagné aux bonnes raisons des Agenais et décidé à libérer leur territoire, lorsque le dénouement de ces conflits fut précipité. En pleine guerre, le vieil Amanieu du Fossat manquait à sa parole et se remettait au service des Anglais. Philippe-de-Valois s'empressa naturellement de révoquer toutes les concessions qu'il lui avait faites si mal à propos (mars 1350).

Nous ignorons quelle fut la fin d'Amanieu III du Fossat. Si l'on admet qu'il avait environ quarante ans quand il fut maire de Bordeaux (1311), il atteignait alors (1350), les limites extrêmes de la vieillesse. Au témoignage non suspect des Agenais, ses adversaires, il fut un des plus grands capitaines de ce pays de Guienne, si fécond en braves soldats et en chefs avisés. Les charges importantes que lui confièrent les rois d'Angleterre, le haut prix que le roi de France mit à sa soumission confirment ce témoignage. Vaillant, il ne fut pas sans reproche. Les violences qu'il exerça contre la ville de Monclar lui firent peut-être enlever le gouvernement de la province. Sa double félonie à l'égard du roi d'Angleterre puis du roi de France entachent profondément sa mémoire. Le même exemple fut, au reste, donné par la plupart des barons qui guerroyèrent si rudement pour les deux partis pendant cette guerre d'un siècle.

Amanieu III eut pour Madaillan, ce château de famille, qu'il avait si fort agrandi et si bien renforcé, une véritable passion. Il l'a prouvé dans toutes les occasions critiques qui ont été suffisamment signalées.

Amaury du Fossat lui succéda, mais nous ne savons rien de

lui, sinon qu'il convient de le placer entre les années 1350 et 1355, sans plus de précision. Amanieu IV, qui apparaît en 1355 et qui mourut avant l'année 1373, joua un rôle moins effacé.

Madaillan fut deux fois assiégé par les Français en moins de deux années ; d'abord par Craon, lieutenant du roi (juillet 1352) ; chaque maison d'Agen fournit un homme pour cette expédition. Le château ayant résisté, fut réinvesti deux ans après, par Jean, comte d'Armagnac (juin 1354). Les Agenais consentirent de nouveaux et grands sacrifices pour assurer le succès de cette entreprise ; ils soldèrent deux cents hommes pour deux jours et assurèrent le ravitaillement de l'armée.

Deux cents Lombards, sous les ordres de Jehan de Cazals, prirent part au siège, mais le désaccord se mit entre eux et les Gascons ; chassés avec grandes pertes et dommages pour leur corps et leurs biens, ils obtinrent pour ce fait du comte d'Armagnac une indemnité de 316 écus d'or (1). Un grand échec des Français, termina cette malheureuse campagne.

Il est regrettable de n'avoir aucun autre détail sur ces deux sièges, au cours desquels on employa sans doute de l'artillerie. La ville d'Agen possédait alors une centaine de canons, dont douze employés pour la défense des remparts et les autres distribués selon les occasions. Le registre consulaire parle aussi d'un dépôt de *vieille* artillerie. Tous ces engins, vieux ou neufs, n'étaient certainement pas d'une grande puissance; il s'agit plutôt de canons à main que de grosses pièces. Il est probable, toutefois, qu'en un pays aussi bien pourvu de nouvel armement on devait avoir des bombardes pour l'attaque des places.

---

(1) *Histoire générale du Languedoc*. Edit. Privat, t. x, p. 1101.

Aux termes du fatal traité de Brétigny (1360), l'Agenais fut une fois de plus attribué à l'Angleterre. Le Prince Noir fit preuve dans l'administration de la province de Guienne du même esprit d'ordre et de justice qui avait signalé un siècle auparavant le gouvernement d'Alfonse de Poitiers dans le comté de Toulouse. L'Agenais, qui définitivement faisait partie intégrante de la Guienne, aurait pu bénéficier de quelques réformes si le Prince Noir avait eu plus de temps pour les accomplir. Mais ses années étaient comptées ; puis il devait se heurter à bien des entraves. A la fin du XIVe siècle, le rôle de réformateur des abus était difficile à soutenir. On peut en donner une preuve qui touche à notre sujet.

Après que les délégués de la ville d'Agen et Amanieu IV eurent prêté dans la cathédrale de Bordeaux le même serment de fidélité à l'Angleterre, le sort politique de l'un et de l'autre des deux adversaires était fixé, mais leur querelle particulière allait se réveiller. Il s'agit toujours des cinq ou six paroisses de la juridiction d'Agen détenues par le baron de Madaillan. Le Prince Noir prit très au sérieux cette usurpation sur un domaine royal et ordonna des enquêtes (1364, 1365).

La comparution personnelle d'Amanieu devant le juge d'Agen et le semblant de défense qu'essayèrent ses procureurs tournèrent à son désavantage. Du Fossat comprit qu'il n'avait rien de mieux à faire que d'esquiver une sentence en multipliant les sursis. Il prenait ainsi tout son temps pour solliciter de la faveur ce qu'il ne pouvait obtenir de la justice. Le Prince Noir lui accorda plusieurs délais, mais en réservant ses droits. Cependant, fatigués de cette lutte contre un ennemi qui se dérobait toujours, et, instruits par l'exemple de leurs prédécesseurs qui depuis un siècle n'avaient rien obtenu, les habitants d'Agen finirent par signer une transaction (1369) qui impliquait une sorte de partage. Le baron de Madaillan devait garder les paroisses de Fraysses et Saint-Denis et par-

tie de celle de Cardounet ; en retour, il se désistait de toute prétention sur celles de Pauliac et de Saint-Julien. Cette convention, approuvée par le Prince Noir, ne fut pas exécutée de la part des barons de Madaillan.

Une nouvelle guerre, causée par une mesure imprudente, l'établissement du fouage, remettait aux prises Anglais et Français. En 1370, Agen ouvrit ses portes aux armées du duc d'Anjou et de du Guesclin. Une grande partie de la noblesse du pays s'était déclarée contre le Prince Noir, mais Amanieu IV du Fossat et le seigneur de Montpezat restèrent fidèles à la cause que leurs pères avaient toujours servie. Ils combattirent aux côtés l'un de l'autre dans des conditions qui ne sont pas connues, et furent défaits. Antoine, bâtard de Terride, contribua, au péril de sa vie, à les faire prisonniers. Ils étaient entre les mains du roi de France en novembre 1371 (1). Nous ignorons s'il fallut alors reprendre de vive force le château de Madaillan.

Amanieu IV, était mort en l'année 1373, époque où son fils soutenait la cause française : Bertrand du Fossat avait assuré la reddition de la bastide très forte de Laparade, et Charles V, reconnaissant de ce service, lui avait laissé le gouvernement et les revenus de ce bailliage.

Près d'un siècle s'étant écoulé, la guerre prit fin (1453). La Guienne était redevenue à tout jamais française, mais les mêmes difficultés subsistaient encore entre la commune d'Agen et les barons de Madaillan.

Aux du Fossat, dont la branche aînée était éteinte, avaient succédé les Montpezat, maîtres du vaste territoire qui s'étend

---

(1) Lettres de rémission accordées à Antoine de Terride. *Histoire générale du Languedoc.* Edit. Privat, t. X, p. 1460.

des rives du Lot, d'Aiguillon à Sainte-Livrade, jusques au ruisseau Bourbon, à une heure de marche d'Agen. Gagnés à la cause française depuis le commencement du xve siècle, les Montpezat avaient combattu cinquante ans pour elle dans une guerre incessante, remplie d'épisodes de villes et de châteaux pris et repris; Amanieu de Montpezat, sénéchal d'Agenais, et son fils Raymond-Bernard avaient joué l'un et l'autre un grand rôle. La même fidélité à la même cause avait distingué la ville d'Agen, et ce n'est pas dans l'entraînement d'une lutte nationale soutenue en commun qu'on eût songé à ressusciter les vieilles querelles. Cependant, quand la paix fut assurée, il fallut bien en revenir à cette éternelle question de limites. Charles de Montpezat, alors seigneur de Madaillan, fut sommé de restituer les paroisses. Il invoqua la prescription.

Alors s'engagea un nouveau procès qui dura huit années (1462-1470) et occupa successivement le roi Louis XI et son frère, le duc de Guienne, engagiste de l'Agenais. Charles de Montpezat chercha, sans y réussir, à se débarrasser par des *committimus* des juges dont il redoutait les arrêts. On finit par instituer des grands jours du parlement de Bordeaux pour étudier la cause. Il ressort des enquêtes contradictoires qui nous ont été transmises que Charles de Montpezat était redouté pour ses violences. Il foulait le peuple des campagnes et s'emparait du domaine des nobles et des gens d'église, jusqu'à encourir une excommunication du pape. Trop puissant pour qu'un sénéchal ou un parlement aient pu le réduire à ses droits légitimes, il détenait sans scrupule le domaine royal de Saint-Sardos. Les Agenais furent amenés à s'accommoder d'une composition plus onéreuse que celle de 1369. Ils cédèrent tout le territoire situé sur la rive droite du ruisseau Bourbon et une petite enclave sur la rive gauche du même ruisseau, en face du château de Madaillan. Charles de Montpezat, qui avait affiché des prétentions inouies sur tout ou partie des paroisses bien plus rapprochées d'Agen, Montréal,

Saint-Cirq, Pauliac, Cayssac, se désista de ces revendications.

L'accord qui délimita définitivement la juridiction d'Agen et la baronnie de Madaillan fut passé dans les formes les plus solennelles le 31 juillet 1470.

Les luttes de la ville libre d'Agen contre le château n'étaient pas closes par cet accord comme on va bientôt le voir.

Il y eut aussi de grands procès intentés aux seigneurs de Madaillan à la fin du XVIe siècle et surtout au XVIIIe siècle. Il ne s'agissait plus alors de limites mais de surcharges ou d'usurpations de droits féodaux et la partie adverse des ducs de Mayenne et d'Aiguillon était un syndicat représentant les tenanciers de la baronnie, gentilshommes, hommes de loi et paysans. Le sujet de ces conflits et les péripéties de ces instances judiciaires, amplement exposés dans un autre ouvrage, touchent à l'histoire des institutions plus qu'à celle du château. Nous devons nous borner dans cette étude à reconstituer les dernières pages des annales de la forteresse.

CHAPITRE III.

LE SIÈGE DU CHATEAU DE MADAILLAN, PAR LE MARÉCHAL BLAISE DE MONLUC.

Lorsque les guerres de religion éclatèrent en Guyenne (vers 1560), Honorat de Savoie, plus connu sous le nom de marquis de Villars, était seigneur de Madaillan. Il devint maréchal et amiral de France, et remplaça Blaise de Monluc dans le gouvernement général de la Guienne, en 1570. Loin de se montrer aussi actif que son prédécesseur pour organiser la défense de l'Agenais, il laissa même tomber aux mains des huguenots son château de Madaillan. Cette faute devait coûter cher au parti catholique, qui n'avait pas alors de meilleur appui que la ville d'Agen. Comme l'épisode du dernier siège de Madaillan se rattache à d'autres évènements plus considérables, une digression devient nécessaire.

Après le siège de La Rochelle, auquel prit part Blaise de Monluc, sans commandement, et le marquis de Villars, la Guienne fut divisée en deux lieutenances (1573), attribuées à

Jean de Losses (1), pour l'Agenais et les pays situés sur la rive droite de la Garonne, et au baron de La Valette, pour la région de la rive gauche.

Le premier ne tarda pas à entrer en campagne, et, en arrivant à Marmande, il apprit que les huguenots établis à Tonneins abandonnaient cette dernière ville. (12 mai 1573. — V. BB. 32. reg. f° 12.)

Il pria les consuls d'Agen de faire aussitôt embarquer pour Aiguillon les deux canons qu'ils avaient dans leur arsenal. Son intention était sans doute d'entreprendre une expédition contre Laparade ou Clairac, occupés par les protestants ; mais le marquis de Villars, qui vint le rejoindre à Aiguillon, jugea téméraire de s'engager ainsi sans forces suffisantes. Il chargea de Gramont de ramener à Agen les deux canons (2).

---

(1) Dans les quelques pages qui vont suivre, on verra figurer plus de trente noms de capitaines catholiques et protestants, contemporains de Monluc. Pour les deux tiers de ces personnages les renseignements biographiques abondent, particulièrement dans les ouvrages publiés récemment avec une rigoureuse méthode scientifique. Il est facile de trouver ces indications, grâce aux tables, index, notes qui accompagnent les collections de documents, telles que les *Archives historiques de la Gironde*; la série déjà si importante des *Archives historiques de la Gascogne*; les *Lettres de Henri IV*, par MM. Berger de Xivrey et Guadet; l'édition de *Monluc*, de M. de Ruble; la *Chronique Bordeloise*, de Jean de Gaufreteau, publiée par M. J. Delpit; surtout les *Mémoires de Jean d'Antras*, publiés par MM. J. de Carsalade du Pont et Ph. Tamizey de Larroque le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, par M. J. de Bourrousse de Laffore, etc.. Le plaisir serait grand d'assembler ces éléments épars, mais une petite monographie faite au point de vue archéologique plus encore qu'au point de vue historique ne saurait comporter les longues notes et l'appareil de l'érudition, c'est pourquoi nous renvoyons une fois pour toutes aux ouvrages cités plus haut. Il suffira d'indiquer parfois les noms de famille masqués sous les noms de fiefs, et de signaler les personnages les moins connus afin de provoquer les recherches.

(2) 31 mai. (BB. 32, reg. f° 12.)

« René de Gramond, escuyer, sieur de Montastruc » signe Montestrue, nom d'un fief agenais, Montastruc. C'est peut-être ce Gramont, associé à Villars, qui faillit obtenir une troisième lieutenance en Guienne (*Monluc*, éd. de Ruble, t. III, p. 529.) et qui l'année suivante, était en Bigorre avec sa compagnie. (Lettre de La Valette à Charles IX, du 15 mars 1574. *Arch. hist. Gir.* t. VII, p. 186.)

En tout cas, il ne saurait se confondre avec un capitaine contemporain, Antoine d'Aure, comte de Gramont.

Vers le même temps, on apprenait que des capitaines huguenots, dont plusieurs venus de Béarn, s'assemblaient en forces à Calonges (1) pour préparer une expédition contre Bordeaux. Le terrible Langoirand (2) les animait, prêt à marcher sur cette ville, où commandait son propre frère Monferrand. Ces projets ne devaient pas être encore exécutés, mais les protestants se fortifièrent à Laparade, où quelques catholiques furent massacrés, et dans la ville de Clairac (3). Puis, divisant leurs forces, ils s'emparèrent, dans le courant de février et de mars (1574), de Sarlat en Périgord, de Montaut en Agenais, de Casteljaloux en Bazadais. Plus près d'Agen, ils firent une tentative sur Boville (4). Partout, sur leur passage, on parlait de « murtres, saccagemens, pilheries et rançonnemens. » Le Conseil de guerre qui siégeait en permanence à Agen, apprit que Sérignac (5), avec des forces considérables, menaçait

---

(1) Village sur la rive gauche de la Garonne, canton du Mas-d'Agenais. L'immense château de Calonges, qui existe encore, ne devait être construit qu'en partie à cette époque.

(2) Guy de Monferrand, sieur de Langoirand. J. de Gaufreteau, a tracé de lui ce portrait :

« Notez apres cela, que ce Langoiran, aussi ennemi du service de son Dieu et son roy que son frère Monferand en estoit ami, fut un des plus sanguinaires et cruels huguenots et heretiques que la France vit pour lors, ennemi des prestres, ravageur des eglises, il fit mourir en son temps plus de mille prestres par divers tormens. Il tenoit en revolte tout le pays d'Entre-deux-mers, il rançonnoit les paisants, il estoit toujours accompagné d'une infinité de meschants qui estoit de mesme farine que luy, gens de sac et de corde. (*Chronique Bordeloise*, t. I, p. 167.) Le sieur de Langoirand avait failli périr, à Paris, au massacre de la Saint-Barthélemy, et c'est de quoi expliquer bien des haines.

Charles de Monferrand, son frère, était maire de Bordeaux. Il fut tué aux côtés de Monluc, au siège de Gensac (10 juillet 1575).

(3) Juillet à décembre 1573 (BB. 32 f° 15.—*Monluc*, édit. de Ruble, note, t. III p. 529).

(4) BB. 32, f° 22, 28, 32.

(5) Géraud de Lomagne, vicomte de Sérignac, « de ce groupe de déterminés capitaines protestants qui se rendirent si célèbres sous ce nom : *les vicomtes.* » (Notes des *Mém. de d'Antras*, p. 130).

Villeneuve. Ce capitaine poussa l'audace jusques à sommer les Agenais de lui payer des contributions (1).

Cette guerre ouverte, ces menaces eurent pour effet de secouer l'inertie des habitants d'Agen. Mais déjà leurs ennemis occupaient une forte position non loin de leurs portes, le château de Madaillan (2).

Il fallait pourvoir d'abord à la défense de la ville. Pour la cinquantième fois, on réparait les vieilles murailles d'Agen. Les briques empruntées à la démolition de l'ancien atelier de la Monnaie, près de Saint-Caprais, servirent à murer les brèches. On rasait aussi la léproserie au-delà de la porte du Pin, de crainte que les huguenots ne s'y logeassent. Une troupe de cent arquebusiers formait la garnison de la ville, et l'on créait un grand magasin de vivres pour approvisionner les troupes que de Losses réunissait à la hâte (3).

Ce lieutenant, s'étant uni à son collègue La Valette et au sénéchal Bajamont (4), marcha sur Tonneins (5) et Clairac dans la première quinzaine de mai (1574). Il réussit à occuper Tonneins, dont il donna le gouvernement à Jean du Bouzet,

---

(1) 31 mars 1574. (BB. 32 à 34).

(2) Il paraît probable que ce château fut pris dans cette campagne par le vicomte de Sérignac. C'est à partir de ce moment que commencèrent les incursions de la garnison de Madaillan. C'est avec Sérignac qu'il fut question, l'année suivante, de négocier la reddition du château.

Nous ignorons si cette forteresse fut emportée de vive force par les protestants ou livrée par trahison.

(3) Avril. (BB. 32, f° 35 à 39).

(4) François de Durfort, baron de Bajamont, seigneur de Monbalen, Laroque-Timbaud et autres places, chevalier de l'ordre du roi, remplaça François de Raffin comme sénéchal d'Agenais et de Gascogne après l'année 1571, et conserva cette charge jusques à sa mort (20 février 1585). Il signe Bajaumont et n'est désigné dans les actes contemporains que sous ce dernier nom.

(5) Cette ville avait été de nouveau occupée par les huguenots. V. une lettre de La Valette à Charles IX, du 15 mars 1574 (*Arch. hist. de la Gir.* t. VII, p. 186.)

sieur de Roquépine ; mais il échoua devant la seconde place. En vain les Agenais lui envoyèrent leurs deux canons, de la poudre, des boulets, des vivres, jusques à 10,000 pains par jour; de Losses dut battre en retraite après deux assauts infructueux (1). Il dispersa ses troupes pour renforcer la garnison des principales villes du pays. Les deux gros canons, au lieu d'être rendus à Agen, furent transportés à Bordeaux, ce qui mécontenta fort le Conseil de guerre (2).

Cependant, quand vint la saison des récoltes, les incursions des ennemis qui s'étaient retranchés à Madaillan ne permettaient plus de tenir la campagne. Il fallut contraindre tous ceux qui dans la banlieue possédaient des maisons fortes à y entretenir de petites garnisons. On équipa tant bien que mal et l'on solda des cavaliers. Surpris de l'indifférence du marquis de Villars, seigneur de Madaillan, on chercha à lui imposer au moins les fournitures de poudre et de plomb à faire aux soldats qui maintenaient une sorte de blocus autour du château. Le 22 août, cent arquebusiers, sous les ordres du capitaine de Vesins formaient cette ligne défensive. (BB. 32, f° 51 à 59).

A une heure de marche d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne, s'élevait un autre château-fort, Estillac, qui existe encore. Depuis quatorze ans, il n'avait pas cessé d'être le boulevard des armées catholiques. Bâti sur un plan quadrangulaire, il était flanqué de tours peu saillantes formant des

---

(1) Le siège de Clairac, d'après nos livres consulaires, (BB. 32, f° 41 à 48), paraît avoir duré du 23 mai au milieu de juin. Labénazie dit du 13 mars au 20 juin. On a sans doute mal lu son manuscrit: *mars* pour *mai*. C'est à cet auteur que nous empruntons la mention des deux assauts.

Au dire de Monluc, le siège de Clairac fut très mal conduit. (Edit. de Ruble, t, III p. 529).

(2) Il est vrai que ces deux canons appartenaient bien à la ville de Bordeaux. Voir à ce sujet la *Chronique* de Gaufreteau. t. I, p. 194. — Labenasie *Annales d'Agen*, p. 76. — *Henri IV en Gascogne*, par Ch. de Batz-Trenquelléon, p. 97.

éperons sur les angles. Cette disposition constituait un véritable acheminement vers la forme du bastion moderne. Bien qu'il fut en apparence accessible de tous côtés, ce château présentait partout des flanquements sérieux ; il était donc mieux établi que Madaillan pour résister à l'artillerie. Jamais les huguenots n'avaient osé le regarder que de loin. Le fameux Mongonmery avait pu le voir des coteaux de Laplume (1), mais il avait repris son chemin vers des pays moins bien défendus. On n'attaque pas le lion dans son repaire. Blaise de Monluc, entre deux campagnes, avait parfois vécu tranquille en son château d'Estillac. Il pouvait le quitter impunément : son nom seul et son souvenir suffisaient à protéger ces murailles.

Henri III, voyant la mauvaise tournure que prenaient les affaires de Guienne, songea, dès son avènement, à Blaise de Monluc pour les rétablir. Il le manda auprès de lui, le traita avec distinction et signa son brevet de maréchal de France (2). La rude franchise du vieux capitaine, ses entêtements, sa brusquerie qui provoquaient des conflits, surtout les intrigues de ses nombreux ennemis puissants à la cour et aussi le renom trop justifié de froide cruauté, qui en faisait un Langoirand, un Mongonméry catholique, tout avait contribué à l'empêcher de parvenir. Lorsque, à genoux devant le roi, il reçut de sa main le bâton de maréchal, récompense tardive de tant d'éminents services, il n'exprima qu'un vœu, celui d'avoir « dix bons

(1) La ville de Laplume fut prise et pillée par Mongonméry, d'après une note insérée dans les livres de *records* de la communauté. Ce fut sans doute en novembre 1569, époque où ce capitaine, ayant établi son quartier à Condom, fit des courses dans un rayon très étendu autour de cette place.

(2) Ces lettres sont datées de Lyon, 26 septembre, 1574. Il en existe une copie dans les Archives d'Agen (BB. 30, f° 328.)

Monluc avait alors plus de 70 ans.

ans dans le ventre » pour prouver sa reconnaissance par des actes. Mais, en faisant ses lentes chevauchées du Lyonnais à a Gascogne, sentant ses forces faiblir, il dut avouer « que je debvois plustost songer à ma mort qu'à la donner aux autres.» Pressentiment qui ne le trompait guère : il n'avait plus alors que trois années à vivre.

Sa mission en Guienne, ses pouvoirs étaient mal définis. Il avait reçu une dignité, celle de maréchal de France, mais pas d'armée, pas de commission de gouverneur (1), comme Villars, ou de lieutenant du roi, comme La Valette et de Losses. Les conflits avec les titulaires de ces charges étaient inévitables ; ils se produisirent comme il l'avait justement pressenti. Les Agenais mêmes, qui tant de fois lui avaient dû leur salut, n'acceptèrent pas sans discussion les ordres qu'il leur donna dès son retour, de mettre une garnison dans leur ville (2). Ruinés par les contributions qu'ils avaient dû s'imposer dans le cours de l'année, ils supplièrent le sénéchal de détourner Monluc de ce dessein.

Cependant, il fallait agir. La noblesse gasconne, que le sénéchal Bajamont avait dû convoquer à Agen d'après un ordre formel du roi (3), retrouvait un chef en qui elle avait pleine confiance. Une petite expédition contre Frespech (4),

---

(1) Dans une ordonnance du 16 janvier 1575, il prend le titre de « mareschal de de France et commandant generallement pour le roy, au pays et duche de Guienne. » CC. 62, f° 172 V°).

(2) 16 novembre 1574. (BB. 32, f° 61, V°).

(3) Lettre de Henri III du 25 septembre 1574. (BB. 30, f° 325).

(4) Village, à 22 kilomètres au nord-est d'Agen (canton de Penne.) Il avait une enceinte fortifiée du XIIIe ou XIVe siècle, dont il subsiste encore des restes importants, particulièrements au nord ; on voit au nord-ouest la base d'une tour ronde; deux portes fortifiées, l'une à l'est, l'autre au nord, cette dernière, ouverte dans une tour carrée au rez-de-chaussée voûté en berceau brisé.

Géraud de Raigniac était seigneur de Frespech en 1574. (V. *Nobiliaire de Guy*, t. IV, p. 233).

dirigée par Monluc, assisté du sénéchal (31 décembre), inaugura cette prise d'armes générale.

De son côté, de Vesins, à la tête de trois compagnies, tentait de surprendre le château de Madaillan, mais ce coup de main ne réussit pas (1).

Le siège régulier de Madaillan s'imposait. Sans doute, on pouvait sans péril passer outre, courir le pays bien au delà, mais la petite troupe d'hommes déterminés qui occupait cette place ruinait la campagne et tenait en alerte six lieues de terres. A tout prix, il fallait la mettre hors d'état de nuire.

Le 7 janvier 1575, le maréchal alla camper devant Madaillan (2). Sa suite, grossie les jours suivants, se composa bientôt d'un brillant état-major, dans lequel de jeunes capitaines étaient associés à ses anciens compagnons d'armes. C'étaient : son fils le chevalier, son gendre, Philippe de La Roche, baron de Fontenilles ; le sénéchal Bajamont; François de Cassagnet de Tilladet, sieur de Saint-Orens, maréchal de camp; les capitaines du Bourg, Favas, de Vesins, de Fortaiche, de Bérat, de Cadillan, Laval de Madaillan, de Brassac, Berthomieu, Laville, Jean du Bouzet, sieur de Roquépine, del Masses, Port, Lussan ; de Raffin, commissaire des vivres; Veyrières, commissaire de l'artillerie; Vandes, maréchal des logis; de Lassalle-Goulens, Tregan, de Lamothe-Bardignies, de Cassanel, etc.

---

(1) Comptes des consuls. CC. 70.

(2) Il est probable que le camp, établi avec une certaine régularité, fut dressé, au moins pour une forte partie de l'armée, sur le plateau, à l'ouest du château, et défendu par quelques tranchées. On avait pu dès le principe y amener quelques petites pièces de campagne, et la coulevrine dont nous aurons à parler. Peut-être même quelques volées furent tirées en guise de sommation; de là sans doute l'écornure que l'on remarque sur l'arête de la tour à éperon.

Les soldats venaient de partout, les uns du Bazadais, d'autres du centre de la Gascogne, envoyés par M. de Clermont. Le sieur de Roquépine, en quittant Tonneins, avait sans doute dégarni cette place. On eut soin toutefois d'entretenir à Aiguillon et à Lafite, des corps de troupes considérables. Dans un pays aussi fortement occupé par les ennemis, il fallait des postes avancés. Le camp d'Aiguillon commandait la route de Bordeaux et la vallée du Lot; celui de Lafite surveillait et barrait les contingents huguenots de Laparade et de Clairac.

Si l'on en juge par les fournitures de vivres journalières imposées aux Agenais (à compter un pain et demi par jour et par homme) (1) les assiégeants formaient dans la seconde quinzaine de janvier, un effectif d'environ trois mille hommes.

---

(1) L'état suivant mérite d'être publié à titre de pièce justificative.

M. de Raffin, commissaire des vivres du camp de Madaillan, l'adressa aux consuls d'Agen à la date du 24 janvier.

« S'ensuyt le rolle de la distribution de pain et vin qu'il vous fault faire chacun jour au camp et armée de Monsieur le mareschal de Monluc devant Madalhan.

Monsieur le mareschal et autres de sa maison 150 pains. — Monsieur le seneschal, 600. — M. de Fontanilhes, 156. — M. le chevalier, 150. — M. de Vezins, 300. — M. de Saincthorens, 100. — M. de Cadilhan, sergent de batalhe, 24. — M. de Lasalle-Golens, 24. — Le mareschal de lougis de Vandes, 12. — La compagnye de M. de Saincthorens de chevaulx legiers, 100. — Les compagnyes de M. du Bourg, 225. — La compagnye de Fortaige, 200. — La compagnye de Berat, 200. — Pour 25 soldats de Naux, 24. — La compagnye du cappitaine Cadelian, 200. — Pour Tregan et ses archers, 22. — Le capitaine Laval, 200. — A 40 soldats de M. de Saincthorens venuz de Bazadoys, 80. — La compagnye du cappitaine Brassac, 150. — La compagnye du cappitaine Berthoumieu, 50. — M. de Lamothe-Bardignies, 20. — La compagnye de Roquepine, 80. — La compagnye de M. del Masses, 80. — M. de Cassanel, 30. — Le cappitaine Laville, 12. — Les cannoniers et pyoniers, 600. — Les boyers, (bouviers?) 90. — Le cappitaine Port, 200. — Le cappitaine Lussan, 150. — Aux six compagnyes de gens de pied, a chacune une barrique de vin par jour. — Aulx canonniers, pionnyers, charretiers, boyers, deux barriques de vin chacun jour. — Et pour l'extraordinaire, 200 pains et une barrique de vin.

Monte tout ce-dessus pour jour : Pain, 4.429. — Vin, 9 barriques. »

L'armement de ces compagnies était infiniment varié : les arquebusiers constituaient le fonds le plus sérieux ; bon nombre de soldats étaient munis seulement de piques (1) ; on y voyait encore une vingtaine d'archers, comme des revenants d'un autre âge (2); peu de cavalerie, les *salades* (3) employés auparavant à la protection des campagnes, quelques chevau-légers se ralliaient au camp, où figuraient aussi des artilleurs et des escouades de pionniers. Les abords étaient encombrés de charrettes, et les allées et venues entre Agen et Madaillan étaient continuelles.

Le balafré de Rabasteins, voilant sous un masque les horribles cicatrices de son visage, bravant le froid, s'efforçait de discipliner ces masses et d'assurer l'ordre. Mais il avait un grand souci : dans cette campagne improvisée, l'artillerie était insuffisante. Ainsi le duel entre un des premiers capitaines du XVIme siècle et ce petit château du moyen âge était inégal ; une poignée d'hommes courageux pouvait lui résister à l'abri de murailles vieilles de trois siècles.

---

(1) Ce n'était peut-être pas en raison d'une pénurie d'armes que certains soldats n'avaient que des piques. A cette époque, où la baïonnette (inventée en 1571, perfectionnée par l'addition d'une douille dégageant le canon, en 1670) était peu répandue, les piquiers formaient des corps spéciaux ayant une solde double de celle des arquebusiers. Malgré cela, on avait une certaine peine à les recruter à cause de la fatigue qu'occasionnait le port du corselet, des brassards et des tassettes. Les milices communales, en partie armées de piques, étaient sans doute dépourvues de ce lourd accoutrement.

Un demi-siècle après le siège de Madaillan, on employait encore les piquiers formés en carré plein, ce qui nécessitait une grande longueur de pique (18 pieds. V. les gravures de Callot). C'est l'ordonnance indiquée dans la tranchée au premier plan de notre vue cavalière.

(2) La longueur de chargement des arquebuses laissait encore à cette époque une réelle valeur aux archers. Toutefois le nom survécut au mode d'armement. Il vint un moment où les archers ne portèrent plus d'arcs, de même que nos grenadiers ne lançaient plus de grenades. Nous ne savons comment conclure au sujet des archers du camp de Monluc.

(3) Cavaliers coiffés du casque en fer appelé *salade*.

Ce n'était là pourtant que le prélude d'autres expéditions plus difficiles. Aussi le maréchal avait pourvu, autant qu'il est possible de le faire par des ordonnances, à l'entretien de sa petite armée. Le 5 janvier, il avait imposé 20,000 livres sur les villes principales de l'Agenais, et, le 16, il réquisitionnait sur tout le pays 1,800 sacs de froment, et 400 sacs d'avoine (1). En attendant la rentrée de l'argent et l'établissement du magasin de vivres, les habitants d'Agen devaient, au jour le jour, ravitailler le camp. Lorsque les pains cuits dans leurs fours n'atteignaient pas le chiffre voulu, ils en faisaient venir même de Sainte-Livrade. Les membres du Conseil de guerre, les jurats s'étaient réparti les tâches de pourvoyeurs et de convoyeurs, et suffisaient à peine aux nécessités pressantes.

Il est fort intéressant d'étudier par le menu, dans les livres consulaires, un petit siège comme celui de Madaillan. Les moindres détails font juger des difficultés que l'on devait éprouver alors dans toutes les expéditions militaires pour effectuer les transports de l'artillerie, des munitions et des vivres par des chemins à peine praticables. Dans ses *Commentaires*, Monluc donne les résultats de ses campagnes, sans dire au prix de quels efforts ils ont été obtenus ; la précision de ses récits est admirable. Tous les *impedimenta* auxquels on devait se buter à chaque étape n'arrêtent pas le narrateur. Dans l'action du reste il s'en tirait assez bien : c'est un des traits de tous les grands hommes de guerre de savoir triompher sans peine des difficultés matérielles. Au beau temps où il était capitaine de de cinquante hommes d'armes, et rien de plus, Monluc frappait de grands coups, rapidement. C'est merveille de le suivre dans ces hardies chevauchées d'un bout de la province à l'autre. Vieilli, il s'embourbait dans une petite affaire, à moins de quatre lieues de son château d'Estillac.

---

(1) BB. 30, f° 332. — CC. 62. f° 172 V°.

Deux routes fort anciennes conduisent d'Agen à Madaillan : l'une, par Monbran et Franc traverse deux coteaux ; l'autre par Lary et Sulpech, franchit un seul coteau. Leurs pentes sont parfois très fortes. Un autre chemin, beaucoup plus long, qui longe le ruisseau Bourbon, offrait moins d'obstacles; il fut préféré. Ainsi l'on faisait descendre les convois par la Garonne jusques au confluent du ruisseau (8 kil. d'Agen), puis on remontait la vallée (7 kil.) jusques à une faible distance du château. C'est par là que l'artillerie fut amenée. Elle se composait seulement des deux gros canons que nous avons vu figurer au siège de Clairac, et qui avaient été ramenés de Bordeaux, plus une coulevrine.

Ces canons étaient de véritables pièces de siège, lançant des boulets de 33 à 34 livres (1). Ils appartiennent à un type déterminé par les règlements de cette époque sur l'artillerie, et connu par des spécimens conservés dans les musées. Les pièces de ce genre, longues de 9 pieds 9 pouces, pesaient 8,000 livres avec leur affut. Il fallait vingt-et-un chevaux de trait ou six à huit paires de bœufs pour leur transport.

Il y a trois types de coulevrine, lançant des boulets de 15 livres, de 7 livres, de 2 livres. Celle qui fut employée au siège de Madaillan (2) devait être du premier type car elle est

---

(1) Il n'y a pas de doutes à ce sujet. Un de ces boulets, recueilli au château, a été donné au musée d'Agen par M. J. de Bourrousse de Laffore. Il ne pèse plus que 26 livres car il est oxydé, rongé sur un côté et sa fonte est défectueuse. Ceint d'une sorte de bourrelet métallique, il devait avoir du jeu dans l'âme de la pièce. Le bourrelet donne le calibre minimum (0m157). Fondu régulièrement, ce boulet pèserait bien 33 livres. Son diamètre correspond avec celui des cavités qui existent dans les parements de la grosse tour.

(2) Les textes peuvent induire facilement en erreur. Dans son premier récit du siège de Madaillan, un des auteurs avait noté l'envoi au camp de 37 coulevrines d'après ce passage : « envoye... quatre vingts huict boletz de canon, trente sept co- « lobrine, vingt-cinq livres cordaige... » Il faut probablement suppléer : « trente « sept *bolets de* colobrine. » L'artillerie de tout le pays d'Agenais ne comprenait peut-être pas 37 bâtardes lançant des boulets de 7 livres. Quant au dernier type, qui lançait des boulets de 2 livres, il était utilisé en rase campagne ou pour la défense des places, mais ces pièces ne pouvaient rendre aucun service pour faire brèche dans des murailles.

citée avec les deux canons comme une pièce employée à battre en brèche.

Faut-il faire figurer dans l'artillerie six mousquets fournis par les Agenais avec leurs *boulets*? (1) Non sans doute, puisqu'on dut lever le siège faute d'artillerie suffisante.

Les deux canons et la coulevrine furent transportés sur des chariots porte-canons, et replacés au camp sur leurs affuts. Ces affuts, amenés séparément, furent sans doute réparés sur place, comme le prouverait l'emploi de ferrures signalé dans les registres consulaires (2).

Des machines aussi compliquées ne s'ajustaient ni ne se ré-

---

(1) Quand il s'agit de projectiles d'arquebuse le mot balle est employé dans nos textes. Le mousquet portatif qui devait remplacer l'arquebuse était encore peu répandu à cette époque.

Une note tirée d'un compte des consuls d'Agen, de 1597, (CC. 99.) prouve que l'on a donné le nom de mousquets à de véritables pièces d'artillerie : « a Labrunye « pour avoir faict six douzaines de datz de fer employes a faire des boullets de mous- « quet du poix de huict livres a nuf livres, monte 32 sols. » Le texte est amphibologique : le poids de huit à neuf livres est-il celni du boulet ou celui des six douzaines de datz? Il s'agit plus probablement du poids des boulets. Alors les mousquets de ce genre se rapprochaient singulièrement de la coulevrine bâtarde.

(2) Voici le détail de l'envoi des ferrures fait dès le premier jour :

« Vingt cinq clous de bende pour les roues de l'artilherye;

Deux cens clous de roble pour l'artilherye;

Six cens clous de quatre oncles;

Six cens clous d'escorre. »

Ces ferrures devaient servir dans ce cas à réparer les affuts, non à les construire; en effet, à cette époque, les affuts étaient déjà très compliqués : ils se composaient essentiellement (ordonnance de Henri II, sur l'artillerie, 1552), de deux flasques reliées ensemble par les quatre entretoises de devant, de la culasse du canon, des leviers et de la culasse d'affut. Les assemblages de ces pièces étaient consolidés par de nombreuses et fortes ferrures, fixées elles-mêmes par de gros clous. Les roues, composées du moyeu très gros, de douze rais courts et de six jantes énormes, enfin de l'essieu, avaient, pour des pièces de ce calibre, environ 1 m. 80 de diamètre. Les jantes étaient reliées par de larges bandes de fer et presque entièrement recouvertes de clous à grosse tête.

Les transports par les chemins dont on disposait avaient dû être effectués par des bœufs et non par des chevaux.

paraient en vingt-quatre heures. Tandis donc que les pionniers rendaient les chemins praticables et commençaient les travaux d'approche, en ouvrant les premiers boyaux de tranchée, les forgerons mettaient les affuts en état de recevoir les pièces. Lorsque la première batterie avec ses épaulements en terre et en gabionnade était construite, on amenait les pièces à bras par la tranchée ; les servants en prenaient possession, mais ils chargeaient avec une désespérante lenteur. Pendant les vingt-quatre jours que dura le siège, on ne tira avec les trois pièces que 275 coups, soit moins de quatre coups par pièce pour un seul jour. C'est la moyenne et non la proportion exacte. Il est évident que le tir, qui ne pouvait commencer pendant les premiers travaux de tranchée, fut précipité, dans les derniers jours, quand on eut établi la deuxième batterie de brèche. (figurée dans la pl. du siège.) (1)

Après avoir évalué le personnel et inventorié le matériel du siège, il reste à tirer de l'examen des lieux et de l'étude des textes quelques renseignements sur la conduite des opérations.

Tout autour du château, sauf au sud-ouest, on trouve, à moins de 300 mètres, des abris naturels : au nord-ouest et au nord, ce sont des ressauts dans les pentes ; à l'est, c'est un relèvement du plateau, au sud est et au nord-est, on peut se défiler des feux du château, en se plaçant à une faible distance au dessous de rochers à pic.

Il était donc facile à Monluc de diviser ses troupes pour

---

(1) Que l'on nous pardonne ces détails minutieux. L'artillerie de Monluc ne peut être comparée avec l'artillerie actuelle qui se transforme chaque jour, mais elle se rapproche en somme de l'artillerie du dernier siècle.

Les progrès, de la fin du XVIe siècle à la fin du XVIIIe furent à peu près nuls, sauf peut-être en ce qui concerne la fabrication de la poudre. Aussi les moyens d'attaque étaient-ils déjà, à peu de choses près, dès le temps de Monluc, ceux qu'on a employés presque jusqu'à nos jours.

investir complètement la place, tout en les mettant à l'abri des arquebusades et du canon. On pouvait compléter les abris naturels par quelques travaux sommaires. Le gros de l'armée était sans doute partagé entre le plateau à l'est, et les positions au nord-ouest. Ce dernier poste protégeait l'artillerie qui devait battre le mur d'enceinte à l'ouest, le saillant en avant de la grosse tour.

De la seconde fraction du camp jusques aux abords de cette muraille, la tranchée qu'il fallait tracer était dans une direction oblique par rapport à la capitale du saillant. Ainsi le service des batteries et des tranchées pouvait se faire à couvert.

Le procès-verbal de la levée du siège nous apprend que le château fut battu d'un seul côté. Sauf une éraflure sur l'éperon de la tour haute, les parements des murailles sont intacts à l'est et au nord (1). Le même contrôle est possible au sud, bien que la clôture du corps de logis qui correspond à cette orientation soit démolie : les premières assises du mur d'enceinte ne sont pas entamées. A l'ouest, par contre, la grosse tour porte la trace de plus de quarante projectiles ; dans la même direction, en avant, la brèche dans le mur d'enceinte existe encore. Il n'y a donc aucun doute sur la position occupée par l'artillerie des assiégeants.

Ainsi le maréchal a fait attaquer Madaillan de bas en haut, du côté des pentes.

Ce dispositif paraît au premier abord singulier, mais il est facile de reconnaître les raisons qui l'ont fait adopter. De ce côté ouest, l'enceinte présente un saillant très prononcé; or l'axiome de fortification qui consiste à considérer tout rentrant

---

(1) Ceci prouve que les cinq ou peut-être six sièges qui ont été signalés pour la période antérieure à 1575 furent entrepris avec des engins fort insuffisants.

comme fort et tout saillant comme faible a été vrai depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. où la portée extraordinaire des bouches à feu pourrait bien modifier cette règle fondementale. Dans ce cas, c'était d'autant plus vrai que ce saillant, faible par lui-même en raison du peu de développement de la ligne de défense sur ce point, est dépourvu de tout flanquement sérieux. Le redan, construit sur le front sud, ne pouvait donner que des coups déjà très obliques et les feux ne pouvaient se croiser en avant du saillant. Les assiégés auraient pu remédier à cette situation défavorable en établissant un cavalier au pied du donjon, cavalier dont les coups passant par dessus la première enceinte auraient pu gêner les assiégeants et même rendre leurs batteries intenables. Ils n'eurent sans doute ni le temps ni les moyens de l'élever, ni assez d'artillerie à longue portée pour l'armer. De plus, on pouvait espérer, une fois la brèche faite à l'enceinte extérieure, que l'ennemi s'enfermerait dans le château, et la position de cette brèche permettait d'arriver de vive force à la porte même du château qui n'aurait sans doute pas résisté à la canonnade. On était à cette époque trop près du moyen-âge, pour ne pas tenter une attaque aussi directe que possible sur la porte du corps de place. Cinq ans plus tard, Henri de Navarre ne s'est-il pas emparé, presque sans coup férir, de Cahors en en pétardant les portes. Enfin on espérait, en attaquant directement l'ennemi dans son réduit, qui était le donjon carré, le forcer peut-être à capituler. Les nombreux coups de canon dont on voit la trace sur cette tour durent, nous semble-t-il, être tirés surtout dans ce but. En effet ses murailles étaient assez épaisses pour résister longtemps et une brèche ouverte dans sa face aurait été bien loin d'être aussi praticable qu'une brèche ouverte dans un mur semblable au mur d'enceinte où les terres croulantes devaient singulièrement faciliter l'assaut. En outre, une circonstance semble donner raison à cette hypothèse. Si peu justes qu'aient été les canons dont disposait

Monluc, si maladroits qu'aient été ses pointeurs, il est évident que, s'il avait eu pour objectif d'ouvrir une brèche dans la grosse tour, les coups, qu'on trouve disséminés sur toute sa face ouest, seraient plus groupés qu'ils ne le sont. Force est donc d'admettre que ces coups furent sans doute tirés *à la volée* de la première position occupée par l'artillerie assiégeante et surtout dans le but d'intimider les assiégés qui, dépourvus d'artillerie de gros calibre, ne pouvaient répondre aux coups tirés d'aussi loin.

Les fronts sud et nord, par leur position topographique se prêtaient peu à une attaque. Restait le front est. Ce front paraît plus attaquable que les autres puisqu'il est en partie commandé par le haut plateau. Plusieurs raisons durent déterminer Monluc à ne pas tenter d'attaque sérieuse de ce côté.

Au premier rang dut certainement figurer la difficulté d'amener l'artillerie de siège sur ce plateau. Aucune route n'y conduit. Les seules voies à peu près pratiquables se seraient trouvées directement sous le feu de la place. D'un autre côté, si le château lui même est plus découvert de ce côté, l'attaque de l'enceinte aurait été très difficile. Le mur d'escarpe est presque entièrement masqué aux coups tirés du plateau, par l'escarpe du fossé taillé en plein roc. La nature du sol enfin, beaucoup plus rocheux de ce côté, se serait mal prêtée aux travaux d'approche. Cette même raison rendait impossible l'approche par la sape et la mine (ces moyens étaient encore très usités à cette époque), en admettant que le caractère de Monluc se fut prêté à l'emploi de procédés aussi lents. Enfin, en supposant la brèche ouverte dans cette enceinte, l'assaillant se trouvait exposé, tout à fait à découvert, au feu de mousqueterie de la courtine est et de la tour à éperon. L'attaque du château lui-même, de ce côté, était plus difficile. Tout bien examiné, on s'explique donc que l'attaque du saillant ouest devint l'objectif des assiégeants.

Il paraît vraisemblable qu'aussitôt les canons prêts, ils furent mis en batterie à 200 ou 250 mètres environ du saillant ; à cette distance, un simple épaulement pouvait les protéger, les assiégés ne disposant sans doute que de pièces de faible portée. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'ils aient tenté aucun travail de contre-approche ni fait aucune sortie, ne disposant, sans doute, que de la garnison strictement nécessaire pour garnir les remparts. De cette position furent tirés *à la volée* les coups dirigés sur la grosse tour. La très grande hauteur à laquelle certains coups ont porté est une preuve qu'ils furent tirés de loin.

Pendant cette canonnade, qui dura vraisemblablement plusieurs jours (du 15 au 20 ou 25 janvier), les pionniers continuaient leur œuvre et s'approchaient, du saillant, protégés par l'artillerie et par les arquebusiers. Il n'est plus possible de retrouver la trace de leurs travaux, mais nul doute que la tranchée se dirigeait vers le saillant en inclinant vers le sud, de manière à ne pas être enfilée par les feux du redan. Elle formait sans doute des zigzags. Le principe de ce système, si employé plus tard, était déjà connu à cette époque. Arrivés à 50 ou 60 mètres du saillant, les épaulements de la batterie de brèche étaient construits avec des gabions. Cette batterie présentait, comme d'usage alors, la forme d'un rectangle dont la diagonale prolongeait la direction de la tranchée. Aussitôt les embrasures ouvertes, les canons étaient amenés à bras et mis en batterie sur des plateformes de madriers. A quelle époque le feu de cette batterie fut-il ouvert ? On ne saurait le préciser, mais il y a lieu de croire que ce fut dans les derniers jours de janvier, tous ces travaux ayant dû demander du temps quoique la longueur des nuits en cette saison ait été une circonstance particulièrement favorable. Toujours est-il, qu'une fois le feu ouvert à cette distance si rapprochée, les murailles ne durent pas tarder à s'écrouler et la brèche à être praticable. On devait à

ce moment dans le camp des assiégeants se préparer activement à donner l'assaut, les expéditions de divers objets, faites d'Agen, à cette date, en sont la preuve. Encore quelques heures et l'on serait maître de la place. Aussi quelle dut être la déconvenue de Monluc lorsque ce pan de mur, en s'écroulant, démasqua un rempart construit par les assiégés, en arrière du saillant, dans la direction du sud au nord. Jusqu'alors la défense avait été purement passive, les assiégés avaient dû se borner à gêner les travailleurs à coups d'arquebuse, sans leur faire grand mal, puisqu'aucun document ne nous fixe sur le nombre des morts et des blessés; dépourvus de grosse artillerie, ils n'avaient pu s'opposer à l'établissement de la première batterie et, comme nous l'avons vu, ils manquaient de la place nécessaire pour mettre en batterie leurs petites pièces, faucons ou fauconneaux, de manière à contrebattre la batterie de brèche.

A ce moment, qui est représenté par notre planche V, la situation change complètement de face. A la distance où on est, les uns des autres, la faiblesse de portée de l'artillerie des assiégés n'a plus d'importance. La longueur du nouveau front opposé à l'attaque est suffisante pour la mise en batterie de quatre ou cinq pièces au moins. Les issues ménagées aux extrémités nord et sud, du nouveau rempart, près des anciennes courtines, permettent à ses défenseurs de se jeter sur les flancs d'une colonne d'assaut et presque de la prendre à revers. Enfin cette colonne, ayant à affronter le feu du rempart et le tir plongeant de la courtine ouest du château ainsi que celui de toutes les ouvertures de la grosse tour, ne pouvait arriver sur le rempart qu'avec un front fort limité par l'étroitesse de la brèche. Pour la première fois, depuis le commencement des opérations, la défense se trouvait supérieure à l'attaque. Ainsi s'explique-t-on aisément les hésitations de Monluc.

Il n'est pas sans intérêt de comparer le siège de Madaillan avec quelques autres entrepris par le maréchal, qui aimait à se donner pour modèle aux « bons assiégeurs de places. »

En 1562, il aborda le château de Penne « par la teste, » c'est-à-dire par la gorge ou point d'attache avec le coteau. Pour qui connaît cette « place forte d'assiette et de structure », c'était tout indiqué ; le plateau de Saint-Michel est presque de plain pied avec l'emplacement de la citadelle. Environ trois cents coups de canon tirés à bout portant suffirent à ouvrir toutes les brèches. Les défenseurs du château étaient au nombre de trois cents. La place fut emportée en peu de jours et l'on sait quel massacre s'ensuivit.

La même année, la ville de Lectoure, très forte, se rendit à Monluc, après moins d'une semaine. Dans le récit de ce siège il n'est fait mention que de trois canons amenés de Moissac.

Ces pièces furent mises en batterie à environ 400 mètres du boulevard. En dépit de la distance, on réussit à abattre un pan de la muraille, qui n'avait pas été terrassée. Ce fait est notable (1).

La prise de Rabastens, en 1570, le dernier grand succès remporté par Monluc et qui lui coûta personnellement si cher, ne demanda que huit jours. Quatre canons, une grande coulevrine et deux bâtardes furent employés à ce siège. Une de ces pièces, mise hors d'usage, fut remplacée vers la fin par un nouveau canon et une coulevrine.

Dix à douze coups firent brèche dans les murailles de la ville, où l'on se logea pour assaillir le château de très près.

---

(1) Le récit de Monluc permet de vérifier exactement la position occupée par son artillerie. M. L. Camoreyt, qui connaît si bien l'histoire de sa ville natale, nous a fourni, avec une obligeance parfaite cette indication précise sur la distance entre la batterie et la brèche.

Comme point de comparaison avec le siège de Madaillan, on peut observer qu'une grosse tour battue par deux canons fut complètement démolie. En tout on lança six à sept cents boulets avec une rapidité qui s'accrût au moment décisif, à tel point qu'un coup n'attendait pas l'autre. D'ailleurs l'artillerie fut admirablement servie, au témoignage de l'auteur des *Commentaires*.

Ainsi Monluc s'était emparé de ces trois places fortes de premier ordre en peu de temps et sans avoir des ressources extraordinaires en hommes et en artillerie.

Le siège de Madaillan dura à lui seul autant que les trois autres que nous venons de citer. Les assiégeants étaient nombreux; trois grosses pièces d'artillerie battant de 275 boulets de vieilles murailles, c'était, il le semble du moins par comparaison, tout ce qu'il fallait pour venir à bout de l'entreprise.

Cependant l'échec fut complet par suite des derniers travaux qu'avaient exécutés les assiégés. Une « retirade », analogue à celle que Monluc avait fait faire au cours du fameux siège de Sienne (1), était cette fois employée par ses adversaires et le mettait dans le plus cruel embarras. Le maréchal ne fut pas plus heureux que de Losses et La Valette, qu'il avait tant critiqués pour leur insuccès devant Clairac. Le silence qu'il a gardé dans son ouvrage prouve sa confusion. Monluc y parle, bien sommairement il est vrai, d'évènements postérieurs, tels que l'expédition de Gensac; sur Madaillan, pas une ligne.

Il reste à dire quelles furent les dernières péripéties du siège.

---

(1) Voir les explications de Viollet-Le-Duc sur ce passage des *Commentaires*: *Diction. d'archit.* t. I, p. 419.

Le bruit de cette expédition avait couru dans la province et les défenseurs du château devaient espérer du secours. Au moment où l'on pressait les opérations pour frapper un dernier coup, la nouvelle se répandait que Langoirand et ses compagnies s'apprêtaient à traverser la Garonne et à marcher sur le camp. Langoirand contre Monluc! De quel côté serait le massacre ? Le maréchal n'osa pas attendre et ne songea qu'à sauver son artillerie. Tandis que par ses ordres (31 janvier) le Conseil d'Agen pourvoyait au transport de ces pièces et que le camp se levait, Monluc restait des derniers pour assurer la retraite qui ne fut pas inquiétée.

Le rapport dressé sur la levée du siège attribue exclusivement cet insuccès à l'insuffisance de l'artillerie et déclare qu'il eut fallu six canons au lieu de deux. En effet, il s'agissait de battre efficacement la retirade improvisée et la grosse tour. Pour cela, il fallait surélever la batterie de brèche et subir le feu maintenant direct de l'assiégé.

Un fort, qui avait été construit pour résister à des engins primitifs, tels que les mangonneaux, avait donc pu braver les canons; il suffisait encore dans la seconde moitié du XVIe siècle à arrêter une petite armée.

Il semble, aux termes du rapport officiel, qu'on n'ait pas désespéré de reprendre le siège. On avait déjà fait venir des munitions de Toulouse par l'entremise de Mme Monluc; on demandait aussi de l'artillerie. Mais, en attendant, il fallait barrer les ennemis, organiser à grands frais une sorte de blocus. Deux forts furent construits à 800 mètres du château, l'un, au nord, à Poussou, sur un point culminant, pour couper les communications avec Laugnac occupé par les ennemis, l'autre, au sud, à Manieudalle, dans les pentes qui font face au château. C'était un poste d'observation du côté d'Agen. Ces ouvrages devant être établis assez solidement pour résister à un coup de main, on employa une centaine de pionniers

à les construire. Des garnisons de cent à deux cents arquebusiers devaient les occuper.

Le pays déjà ruiné par les frais de guerre s'imposait ainsi les plus lourds sacrificee. Monluc vint en aide aux consuls en leur prêtant 4,000 livres. Il laissa son fils, le chevalier, pour commander les forts. Indépendamment de ces garnisons, qui étaient encore immobilisées, huit mois après, aux alentours du château ou sur des points plus éloignés, tels que Naux et Talives (1), il fallut entretenir des cavaliers pour protéger la campagne.

Le maréchal ne paraît pas s'être éloigné beaucoup de son château d'Estillac depuis la levée du siège jusques au mois de juin (2).

Le roi, qui comptait toujours sur lui, l'avait autorisé par des lettres patentes, du 31 mars, à prendre tous les deniers de la recette de Guienne levés sur le pays au nord de la Garonne pour les appliquer à l'entretien de son armée (BB. 30, f° 339 v°).

Vers ce temps, les ennemis, sous les ordres du vicomte de Turenne et de Langoirand, parcouraient l'Agenais et menaçaient le Périgord. La noblesse de ce dernier pays s'étant assemblée avec celle du Limousin, les sieurs de Bordeilhes et de Lavauguyon supplièrent en son nom le vieux maréchal de venir les rejoindre et de prendre le commandement de

---

(1) Talives est à 5 kilomètres à l'est de Madaillan; Naux, au-dessous des pentes de Tuquet, est à moitié chemin entre Agen et Madaillan. L'occupation militaire de ces deux points prouve que la protection du fort de Manieudalle n'était pas efficace.

(2) Des documents inédits sur le maréchal de Monluc existent encore en assez grand nombre dans les archives d'Agen. Un des auteurs travaille à les assembler pour en faire l'objet d'une publication. Quelques-uns seulement sont utilisés ici, ceux qui se rapportent à l'histoire de Madaillan.

leur armée. Le 8 avril, Monluc donna ces nouvelles aux consuls d'Agen, sans s'expliquer autrement sur le parti qu'il était résolu de prendre. Dans l'âge de sa force, il n'eut pas laissé échapper une si belle occasion, mais, comme il le dit lui-même, les fatigues de sa vie sans repos, les infirmités résultant de ses blessures aussi bien que son grand âge l'avaient paralysé. Ce fut sans doute après le siège de Madaillan qu'il jura de ne plus reprendre les armes. Cette promesse qu'il s'était faite à lui-même, il ne devait l'oublier que pour tenter la faible campagne de La Réole à Gensac.

Périgueux ne fut pas secouru à temps et tomba aux mains de Langoirand.

Toutefois, l'éloignement relatif de l'armée protestante rendait assez critique la situation des défenseurs de Madaillan. Le blocus, très-étroit dès le début, les confinait entre quatre murailles, vrai supplice pour des hommes d'action; et peut-être aussi leur ravitaillement devenait difficile.

Cette petite troupe était commandée par le capitaine Carbon (1). C'était lui sans doute qui avait lutté si vaillament contre Monluc et si bien dirigé la défense du château. Plutôt que d'y rester enfermé sans plus d'honneur, il songea à négocier un échange. Il proposa de rendre Madaillan, à la condition qu'on mettrait en liberté le sieur de Moncaut (2), détenu

---

(1) Sans doute un Montpezat, mais nous ne pouvons déterminer lequel, malgré les ressources que fournit la généalogie dressée par M. J. de Bourrousse de Laffore (*Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, t. IV, p. 336 et suiv.) Ce Carbon ne saurait se confondre avec un capitaine catholique contemporain, Jean de Montpezat-Carbon, seigneur de Touilles et Salies, auquel MM. de Carsalade du Pont et Tamizey de Larroque ont consacré une note fort intéressante (*Mémoires de Jean d'Antras*, p. 160.)

(2) Blaise de Laurière, baron de Moncaut et de Sainte-Colombe, gentilhomme de la Chambre du roi, maître de camp d'un régiment d'infanterie, gouverneur de Layrac. Il avait été fait prisonnier à la bataille de Ver. Il fut tué devant Marmande, en 1580, et enseveli à Tonneins. (*France protestante*).

à Agen. Mais, pour passer cette convention, il lui fallait l'assentiment du vicomte de Sérignac, alors à Montauban. Il demandait à recevoir l'assurance que ses partisans ne seraient pas inquiétés pendant son voyage. Monluc, muni de ses propositions, vint jusques au Passage, où il convoqua les consuls d'Agen pour les leur transmettre.

La jurade fut assemblée le lendemain (9 avril) pour délibérer sur cette grave affaire. La minute du procès-verbal de cette séance, qui nous a été conservée (FF. 35) fournit la mention des opinions individuelles : c'est un acte des plus intéressants sous cette forme qui nous donne les moindres incidents des débats. Le maréchal avait mis une insistance particulière à faire accepter les offres de Carbon. Quelle belle rançon pour la liberté d'un homme, cette place qui lui avait résisté ! Impatient de savoir si les Agenais entreraient dans ses vues, il dépêcha un de ses serviteurs, Sanche Dupuy, qui fut introduit au milieu de la séance. On opinait sans précipitation, et voici quel fut l'avis qui prévalut : Carbon était un ennemi du roi, et l'on ne pouvait traiter avec lui (1).

Après quinze ans de luttes, cette génération en arrivait au mépris des biens de la fortune et de la vie, tandis que son exaltation politique et religieuse grandissait. Malgré l'échec de Madaillan, le peuple avait festoyé avec insouciance, durant le carnaval. Les fourches patibulaires de la porte du Pin éta-

---

(1) Nous ne connaissons pas de plus belle page dans les annales de la République agenaise. La grandeur d'âme de Blaise de Monluc fut un jour dépassée par celle de ces bourgeois : les consuls de Boissonnade, Cambefort, Maures, Delaroque, Bilhon et Laborie ; les jurats de Cahuzières, de Bérard, Michel, Thibaud, Langelier, de Verlène, de Lascazes, Cornier, Corne, Légier, Berty, de Lapoque, Gardes, Sirys.

Le procès-verbal est incomplet et nous voyons que trois jurats furent d'avis de traiter, attendu « que led. sieur mareschal le conseilhe. » La suite des évènements prouve que la jurade ne se rallia pas à cette dernière opinion.

laient de nombreux pendus (1), huguenots ou larrons. Les campagnes étaient ravagées; l'entretien des gens de guerre achevait d'épuiser les ressources; on recevait parfois des avis d'entreprises préparées contre la ville, et le service de la garde se faisait péniblement de jour et de nuit. Du milieu de cette détresse et de ces périls, on savait s'élever au-dessus de la crainte, et, malgré l'insistance de Monluc et du sénéchal, refuser fièrement la concession la plus avantageuse.

Furieux de voir ses offres rejetées, Carbon continua à dévaster la banlieue. L'audace des ennemis croissait. A la fin de l'année 1575, ils s'emparèrent par trahison de Bajamont, le château de famille du sénéchal. C'était comme un défi. Monluc, qui s'était démis de tout commandement dans le cours du mois de juillet, pour s'enfermer dans une plus étroite retraite, ne put tenir à ce coup. Il manifesta son intention d'entrer de nouveau en campagne pour reprendre Bajamont (2), mais il n'eut pas la force d'exécuter ce projet. Tandis qu'il déclinait, ayant pour seule consolation de dicter le récit de ses anciennes victoires, un capitaine du parti contraire, un prince jeune et entreprenant, allait occuper la ville d'Agen sous ses yeux, et dès le début s'imposer au premier rang. Monluc, qui se connaissait en hommes, a inscrit à la dernière page de ses *Commentaires* une véritable prophétie sur l'avenir de Henri IV.

Les Agenais ne se montrèrent pas tout d'abord hostiles à ce prince. En l'année 1575, tandis qu'il était encore prisonnier à la cour, ils avaient admis à faire partie de la garnison de leur

(1) Dans les comptes de cette année 1575 (CC. 310) on trouve une quittance de 40 sous délivrée par le bourreau, ainsi indemnisé ponr avoir « tire et ensevely les corps mortz pendeuz » qui infectaient le quartier de la Porte du Pin.

(2) Jurade du 3 janvier 1576. FF. 35.

ville, le vicomte de Lavedan et nombre de gentilshommes de la compagnie du roi de Navarre (1).

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire du séjour du roi de Navarre dans le pays d'Agenais, où il s'établit fortement peu après son départ de la cour; mais nous avons à relever un acte qui touche directement à notre sujet.

Lorsque la paix eut été conclue entre protestants et catholiques, à la fin d'avril 1576, le roi chargea le marquis de Villars, son lieutenant général en Guienne, de la faire exécuter dans cette province (2). Ce fut malaisé. Les habitants d'Agen eurent à se plaindre longtemps des huguenots qui n'en tenaient pas compte. Ils accusaient entre autres les chefs qui refusaient de rendre les châteaux de Madaillan et de Bajamont (3).

Le vieux Monluc, toujours défiant, écrivait même de son château d'Estillac au sénéchal, de ne pas cesser de faire bonne garde à Agen (4).

Une ordonnance du roi de Navarre, datée de Villeneuve d'Agenais (5), devait enfin assurer l'exécution de l'édit de paix

---

(1) Quittance du 18 mars 1575. (CC. 310.) On paya 28 livres au vicomte de Lavedan, guidon de ladite compagnie, afin qu'il fît la montre hors de la ville pour ne pas charger les habitants. Une indemnité aussi dérisoire ne pouvait être acceptée que par des gentilshommes dont les pourpoints étaient troués au coude. Pareil accident n'empêche pas d'avoir la main ferme.

(2) Lettre du roi au sénéchal Bajamont, du 29 mai 1576. (BB. 32, f° 129 v°.)

(3) Jurade du 8 juin. FF. 35.

(4) Cette lettre, du 19 juin 1576 (BB. 32, f° 129) est la dernière que nous connaissions de toutes celles du maréchal qui ont été publiées ou qui restent inédites. Elle figurera parmi les documents dont nous avons annoncé la prochaine publication.

(5) 4 Août 1576. (BB. 30, f° 362 v°.) Autre pièce d'un grand intérêt et qui paraît également inédite.

dans la province de Guienne. Voici l'article relatif à la reddition des places :

« Pour le regard des chasteaulx qui sont encores respec-
« tivement tenuz par ceulx de l'ung et de l'autre party, avons
« parelhement ordonne qu'ilz seront renduz par les détemp-
« teurs d'iceulx aux seigneurs ausquels ilz apartienent; et si
« appartiennent au roy mond. seigneur, seront remis ez mains
« des cappitaines ou autres qui les tenoient auparavant les
« troubles, sans que, soubz pretexte des repparations preten-
« dues par lesd. detempteurs, ilz les puissent aulcunement
« retenir; et, ou a la premiere sommation qui leur sera faicte
« ilz seront reffuzans, mandons a nosd. seneschaulx, chascun
« au destroict de sa jurisdiction, d'employer l'auctorite du roy
« mond. seigneur et ses forces et pour l'execution de ceste
« nostre presente ordonnance et y mener le canon si besoing
« est. »

En conséquence, Madaillan dut être restitué au marquis de Villars.

Il paraîtra singulier qu'après avoir déterminé le rôle que joua Madaillan durant les périodes les plus critiques de notre histoire depuis le commencement du XIVe siècle, nous le perdions de vue à une époque assez rapprochée de nous. Nous ignorons, il faut bien l'avouer, dans quelles circonstances ce château fut démantelé. Madaillan n'est plus mentionné dans nos livres consulaires à l'occasion des guerres de la Ligue et de la Fronde.

A la suite de la campagne de Louis XIII en Guienne, presque tous les châteaux de l'Agenais furent rasés par ordre (1620-1622). Le peu qui resta fut achevé pendant la Fronde. Les habitants d'Agen prirent part à ces *deguasts*, non sans quelque plaisir, car ils avaient souffert trop souvent de l'infériorité de leur ville au point de vue militaire. Pas une ligne ne

révèle leur participation à la démolition de Madaillan. Il est possible qu'avant de rendre cette forteresse aux catholiques, la petite troupe de Carbon l'ait mise hors de défense. La paix de Monsieur, si mal accueillie par les catholiques, lésait aussi quelques réformés. Il faut avouer qu'il était pénible de céder sans compensation une aussi riche proie que le château de Madaillan. On avait une facile vengeance : quelques barils de poudre, placés sous la haute tour, ont pu faire crouler d'un seul coup par leur explosion la moitié de cet ouvrage et une partie du corps de logis. Ce dégât a été certainement opéré par l'effet de la mine.

Ni les Mayenne ni les d'Aiguillon ne devaient habiter Madaillan, sinon en passant. Les moëllons extraits des ruines ont été utilisés jusques à nos jours pour la construction des habitations rurales voisines. Il ne fallait rien de plus pour mettre le château-fort des du Fossat dans l'état où nous le voyons aujourd'hui.

La brèche faite dans le mur d'enceinte par l'artillerie de Monluc ne paraît pas avoir été restaurée. Nous voyons dans ce fait la preuve que le démantèlement du château suivit d'assez près ce dernier siège. (1)

Et maintenant Madaillan repose dans une paix profonde.

---

(1) Disons-le en finissant. Nous n'avons eu pour reconstituer les annales de Madaillan que des pièces détachées qu'il a fallu retrouver un peu partout pour les assembler non sans peine. Le fonds des archives de cette seigneurie depuis son origine était conservé, au siècle dernier, dans les coffres de la maison d'Aiguillon. Il appartient aujourd'hui à M. le marquis de Chabrillant et passe pour être peu accessible. Un jour viendra peut-être où ces vieux titres seront livrés aux hommes d'étude ; alors il sera peut-être facile d'écrire une histoire plus complète de la baronnie et du château.

Des violiers roses, acclimatés dans ses ruines, y végètent quand revient le mois d'avril. Un lierre déjà vieux tapisse un côté des murs du logis. Quand brille le soleil d'été, des œillets à fleurs rouges apparaissent jusques au faite, cramponnés dans les joints des assises. Parfois des faucons de la plus petite espèce, des crécerelles, viennent se poser sur les tours pour guetter leur proie. C'est le domaine des pariétaires et des oiseaux sauvages (1).

(1) Ajoutons qu'à l'heure présente, la conservation de ces ruines est assurée, puisque leur propriétaire est M. J. de Bourrousse de Laffore, un érudit qui a reconstitué les annales de la noblesse de Guyenne et qui, plus que tout autre, apprécie et respecte tout ce qui tient à l'héritage du passé.

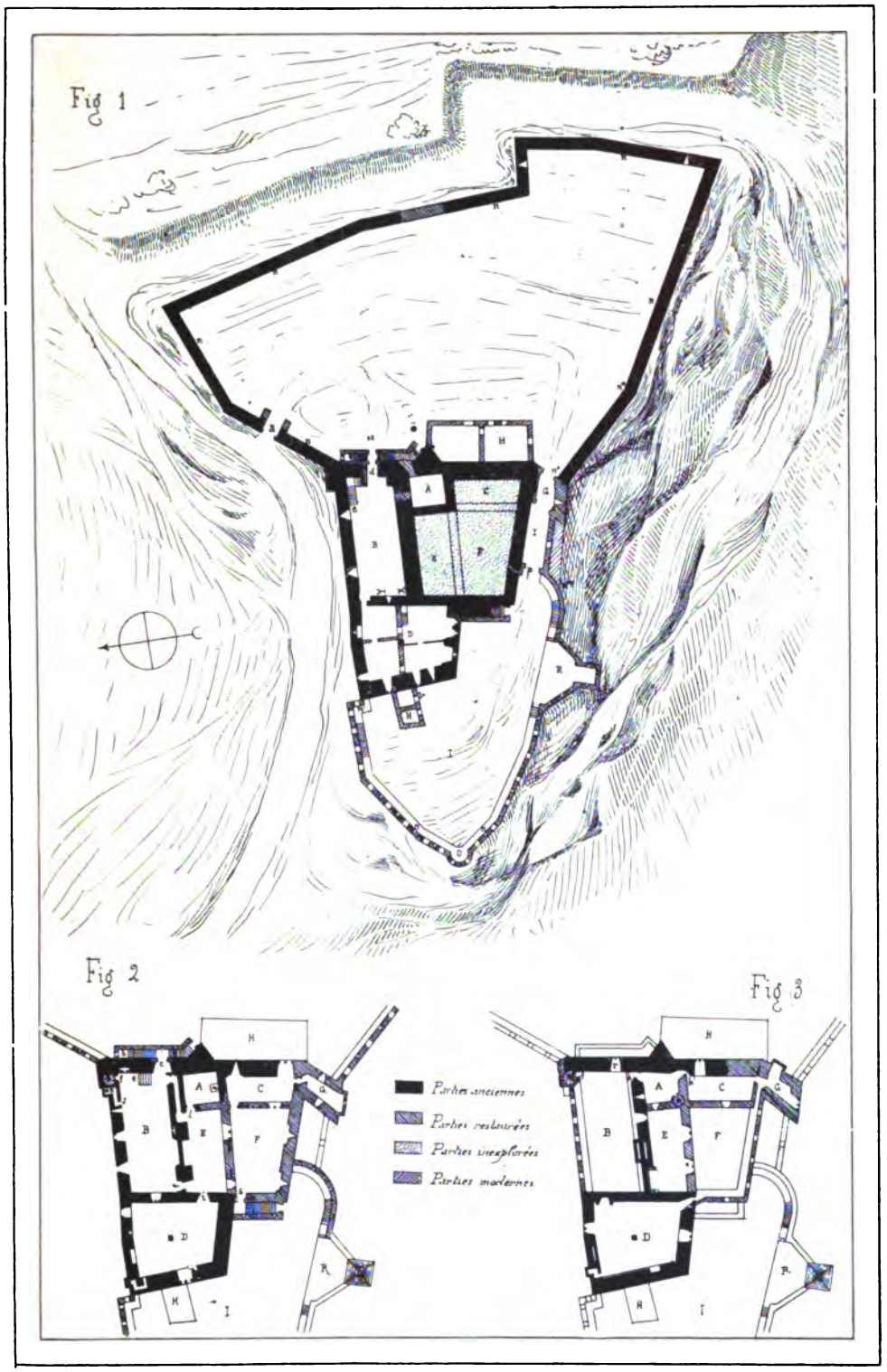

P. BENOUVILLE. del.

Héliographie P Albert Dujardin

Château de Madaillan.

Plans.

P BENOUVILLE. del.

Héliographie P. Albert Dujardin

CHÂTEAU DE MADAILLAN.

Vue Cavalière _ Etat actuel

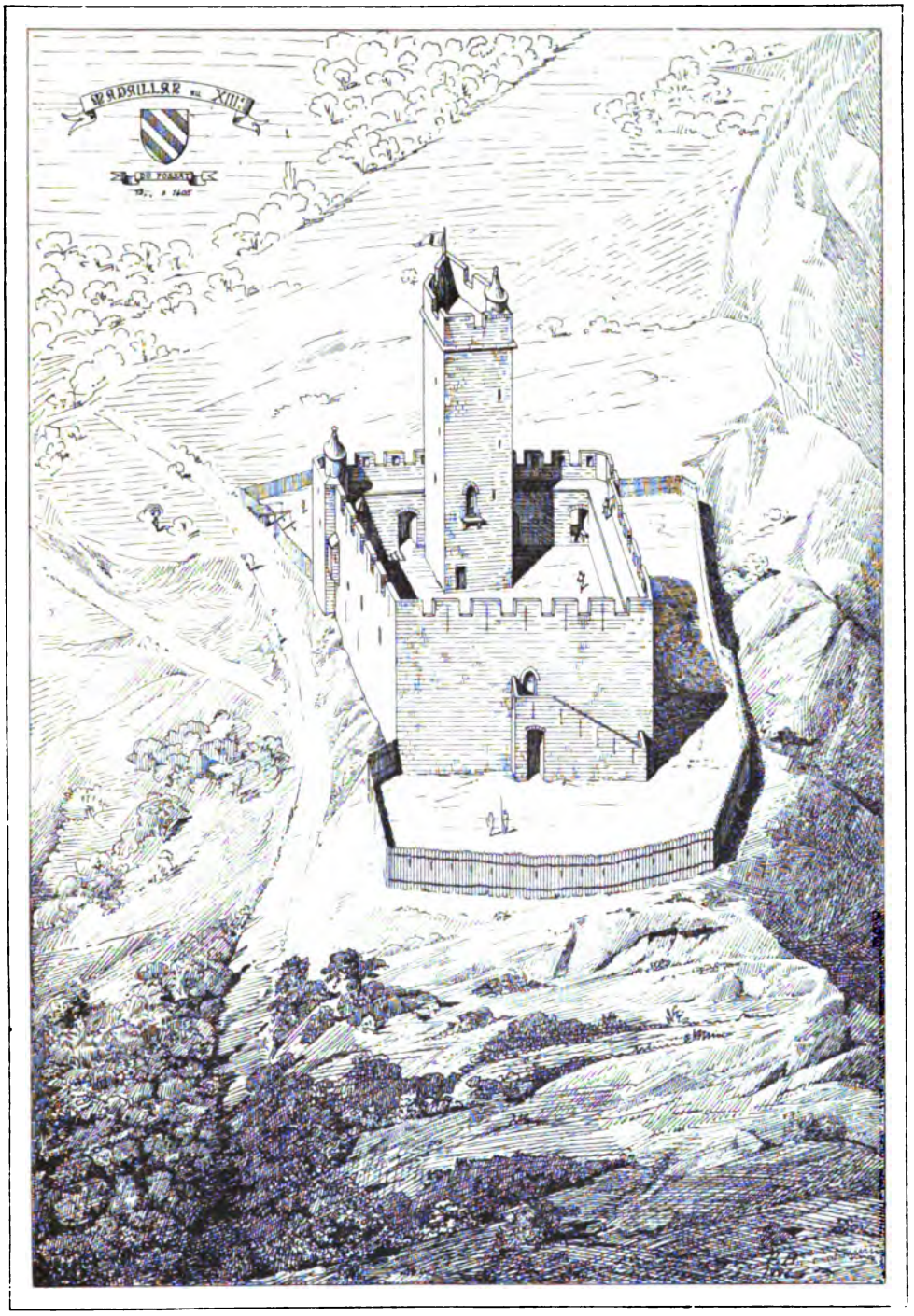

P BENOUVILLE. del. Héliographie P. Albert Dujardin

CHÂTEAU DE MADAILLAN

Vue Cavalière. 1er Etat.

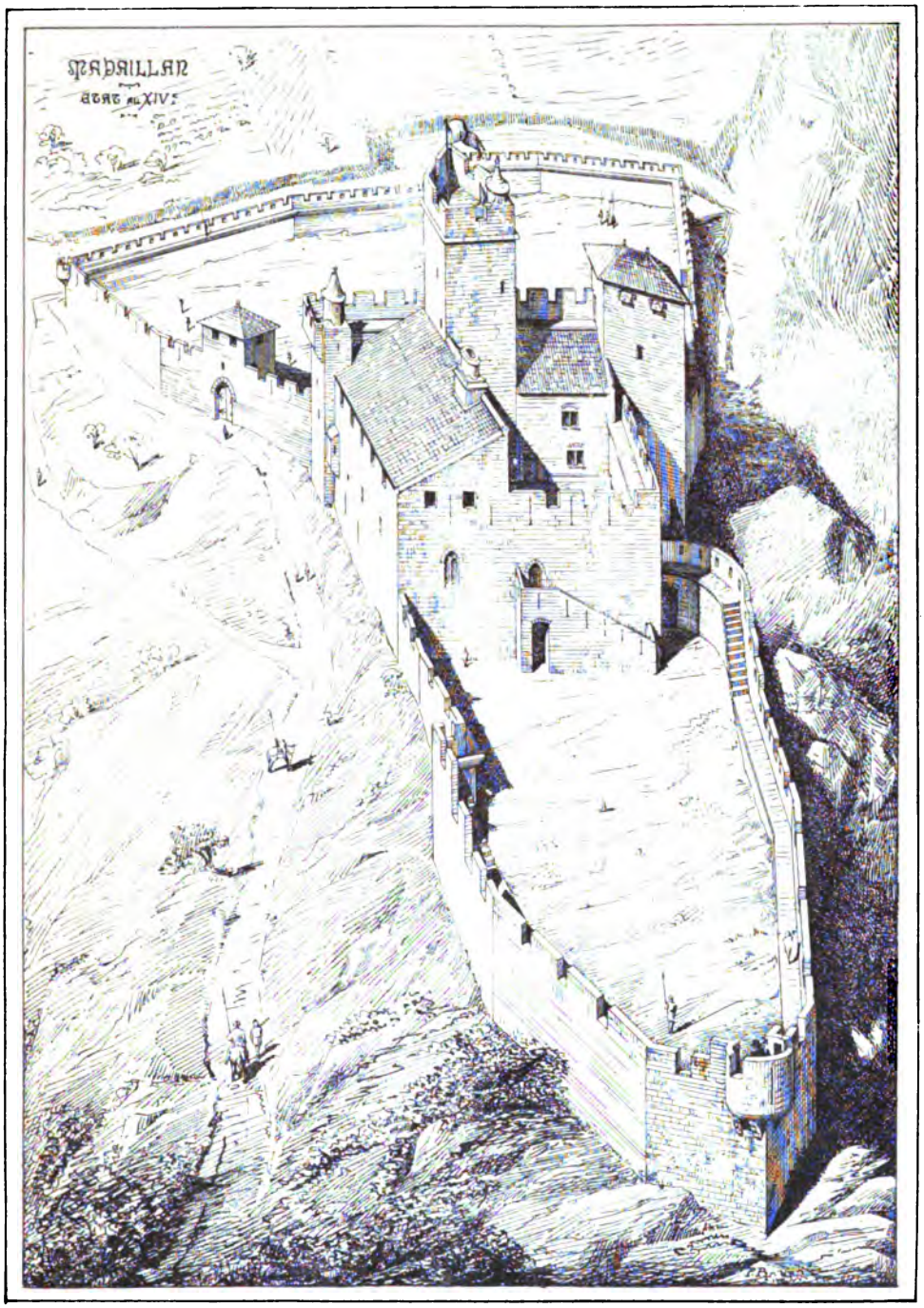

P. BENOUVILLE. del. Héliographie P Albert Dujardin

CHÂTEAU DE MADAILLAN.
Vue Cavalière. 2e Etat

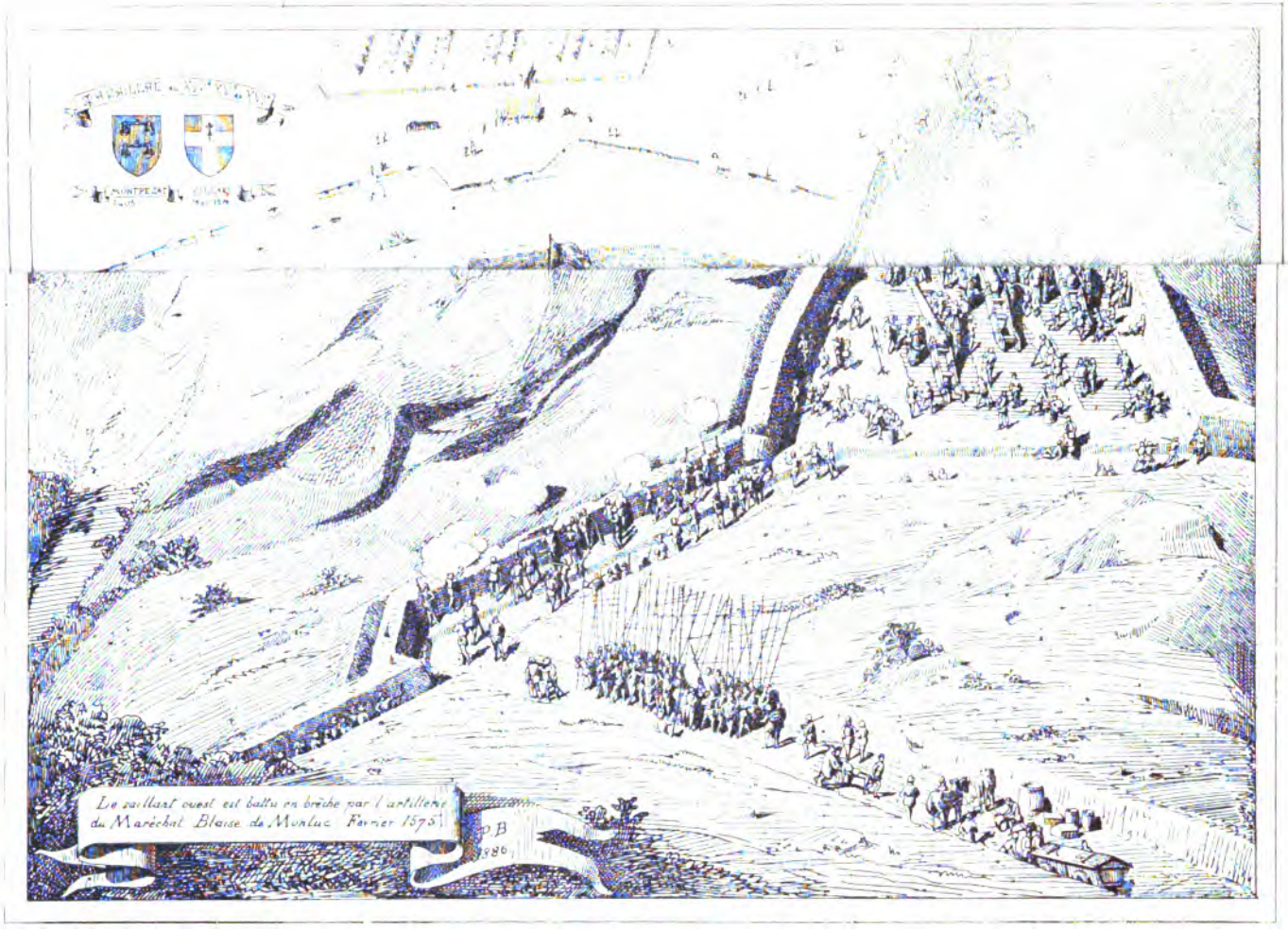

P. BENOUVILLE. del.

Héliographie P. Albert Dujardin

CHÂTEAU DE MADAILLAN

3e Etat-Siège

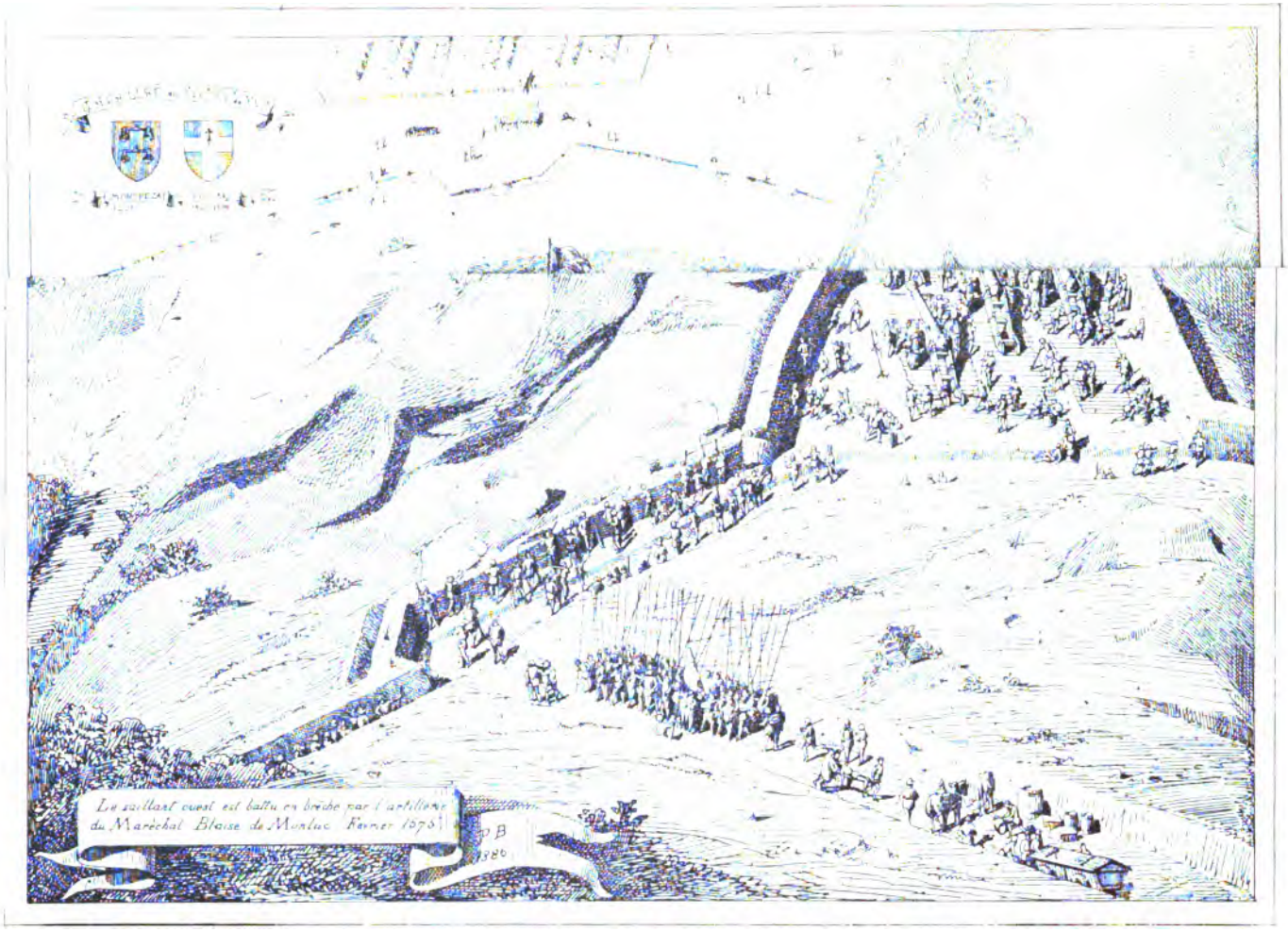

P. BENOUVILLE. del.

Héliographie P. Albert Dujardin

CHÂTEAU DE MADAILLAN

3e Etat-Siège

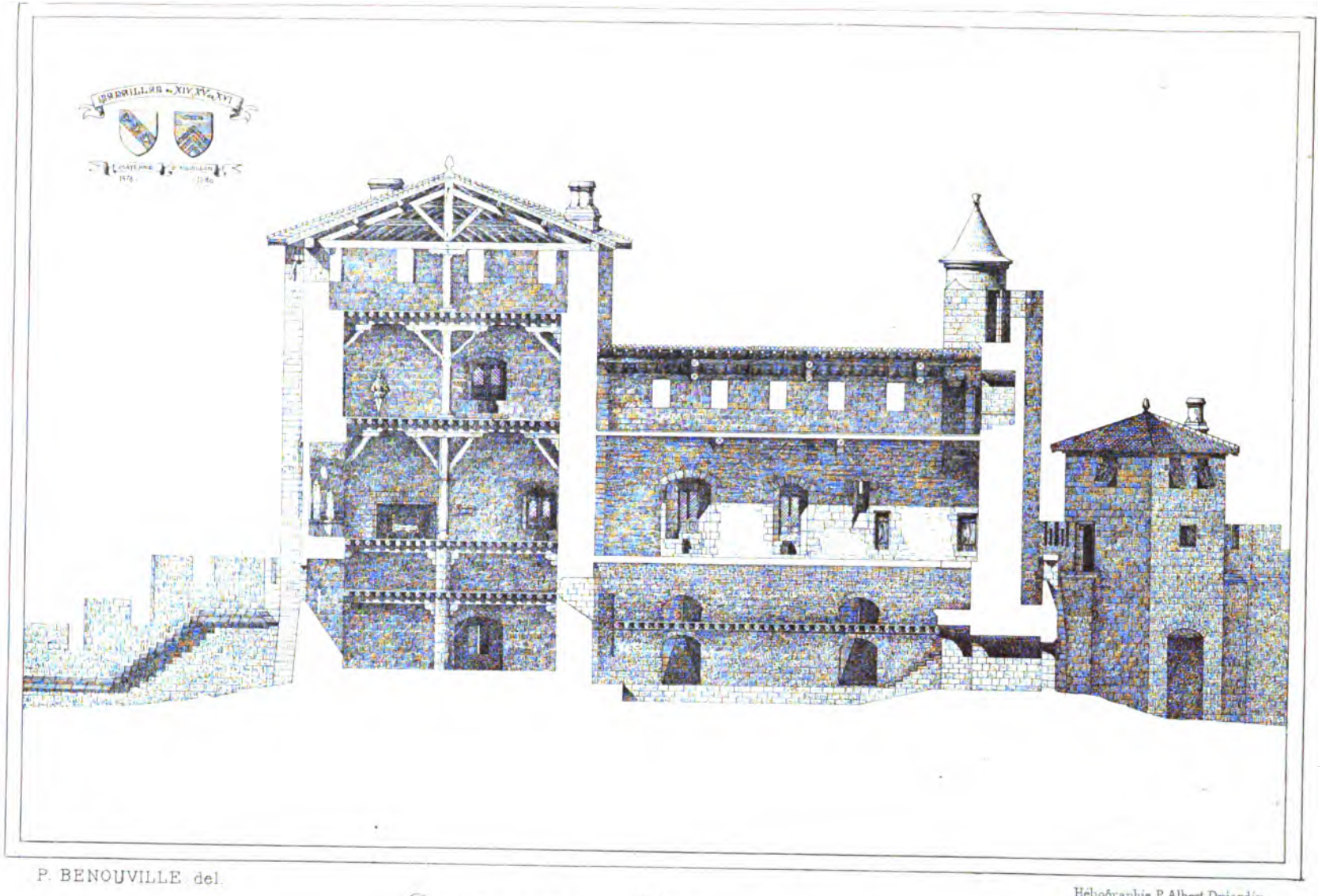

P. BENOUVILLE del.

Héliographie P. Albert Dujardin

CHÂTEAU DE MADAILLAN. Coupe.

FA2252.6
Un Chateau gascon au Moyen-Age, etu
Fine Arts Library BAV6669
3 2044 034 563 551